

Sommaire

PRÉAMBULE

Le projet de l'École Municipale de Musique et Danse de Haguenau (EMMDH)	4
Introduction	5

I. PARTIR DU RÉEL

Portrait de la Ville de Haguenau	7
Présentation générale de l'École Municipale de Musique et Danse de Haguenau	12
Historique	12
Définition générale de l'Établissement	13
Missions et objectifs	13
Le personnel : les équipes de l'EMMDH	14
Organigramme EMMDH	15
Les moyens financiers, année civile 2024	16
Les locaux et équipements	17
Parc instrumental	18
Activités et effectifs	19
Evolution des effectifs et provenance géographique des élèves	19
Profil des élèves par âge	19
Organisation des études	22
Disciplines enseignées	22
Département musique	23
Le Jardin musical (3-4 ans)	23
L'Éveil musical (4-6 ans)	23
L'Initiation Musicale de Découverte Instrumentale (6-7 ans)	23
La Formation Musicale	23
La Formation Instrumentale	23
Les pratiques collectives	24
Département des musiques actuelles	25
Le cursus du département musique	26
Département danse	29
Découvrir la danse	29
Se former à la danse	29
Eveil	30
Initial	30
1 ^{er} Cycle	30
2 ^{ème} Cycle	30
3 ^{ème} Cycle	30
Les évaluations	31
Éducation Artistique et Culturelle	32
EMMDH / Missions et collaborations autour de l'Éducation Artistique Culturelle	32
La Maîtrise Ste Philomène (école maïtrisienne)	33
Actions régulières hors temps scolaire	33
Diffusion	34
Rayonnement et partenariats	37

II. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

39

Perspectives 2025-2030	39
Analyse de la situation existante et évolutions	40
Points forts de l'établissement	40
Pistes d'améliorations	40
Opportunités	40
Points de vigilance	41
Évolution de l'établissement sur la période 2025-2030	42
Axes d'évolution et phasage	42
Phasage de l'évolution de l'établissement sur la période 2025-2030	42
Évolution du statut de l'établissement	43
Élargissement du champ d'action de l'établissement	44
Évolution des schémas pédagogiques	46
Outils de mise en oeuvre	48
Accompagnement des équipes pédagogiques	48
Évolution de l'équipe administrative	48
Coopération entre l'administration et l'équipe pédagogique	48
Communication et visibilité de l'école	48
Évolution du bâtiment	49
Suivi du Projet d'Établissement et Évaluation	49

III. CONCLUSION

51

IV. ANNEXES

53

L'équipe pédagogique	53
Organisation des études	56
Règlement intérieur	58
Tarifs d'inscription 2024-2025	62

PRÉAMBULE

Le projet de l'École Municipale de Musique et Danse de Haguenau (EMMDH)

Lieux d'enseignement, de transmission, d'orientation et d'épanouissement personnel, les établissements d'enseignement spécialisés participent à l'éducation artistique et à l'animation culturelle locale. Ils contribuent également à réduire les inégalités sociales et géographiques d'accès aux activités culturelles, le tout en collaboration avec de multiples partenaires sur le territoire.

L'EMMDH, établissement public d'enseignement artistique spécialisé, s'inscrit dans le cadre du schéma de développement des pratiques artistiques de la Collectivité européenne d'Alsace.

À ce titre, elle établit tous les 5 ans un projet d'établissement. Ce dernier permet d'interroger son fonctionnement et de poser de manière concertée, des objectifs stratégiques de développement en cohérence à la fois avec les évolutions de l'environnement local, mais également celles des terrains pédagogiques et artistiques.

L'objectif est de réaliser de manière efficace les missions qui lui sont confiées et ainsi, de répondre au mieux aux attentes du territoire et de ses habitants dans une logique de résonance forte avec les notions de droits culturels.

Ainsi, ce nouveau projet d'établissement fait écho aux axes stratégiques de la Ville pour le mandat 2020-2026. La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les nouvelles missions et objectifs, l'arrivée d'une nouvelle direction, sont autant d'éléments inscrivant l'école dans une étape de transition.

Ce projet d'établissement 2025-2030 est le fruit d'un travail mené conjointement par les élus, la direction, les équipes administratives et pédagogiques.

L'établissement a pu bénéficier de l'accompagnement de la Collectivité européenne d'Alsace dans le processus de concertation des équipes pédagogiques et administratives.

Lieu de vie et de partage, vecteur de lien social, l'EMMDH s'inscrit plus que jamais au cœur de la vie de la cité de Barberousse.

Ce document a été élaboré au cours de l'année 2023-2024 par Olivier Saenger, directeur de l'EMMDH, avec le support d'un comité de pilotage, des différents acteurs et partenaires de l'établissement. Il est le résultat d'une réflexion concertée de l'ensemble de l'équipe, laquelle a eu l'opportunité de se situer et de proposer les enjeux propres à cet établissement. Ce projet d'établissement se positionne au carrefour des actions passées à reconduire dans le respect des contraintes budgétaires, d'une prise en compte de l'environnement haguenovien actuel tout en prenant la mesure des perspectives offertes par un projet d'une telle ampleur.

En tant que service public, l'EMMDH répond à une volonté perpétuelle de remise en question et de perfectionnements à apporter à son public. Il est donc nécessaire pour elle de construire et d'être dotée d'un projet spécifique à son entité au sein de la direction de la culture, offrant au public une visibilité sur la philosophie de l'école et sur les actions menées en conséquence.

Le projet a reçu la validation :

- Des membres de la commission culture le 19 juin 2025
- Du Conseil Municipal en séance du 30 juin 2025
- Des membres du conseil d'établissement de l'EMMDH le 1^{er} juillet 2025
- Eric Wolff, directeur des affaires culturelles et du Relais culturel de la Ville de Haguenau
- De Vincent Lehoux, adjoint au Maire « Ville et Actions Culturelles »

Conception, rédaction et réalisation : Olivier Saenger, Eric Wolff
Conception graphique NS Studio - www.nicolasschiff.com

Introduction

Poursuite des missions d'une part, après de longs mois bousculés par une crise sanitaire, désormais presque lointaine de nouveaux projets en faveur des enseignements artistiques, de l'éducation artistique et culturelle et volonté du ministère de la culture de placer les pratiques artistiques au centre des priorités éducatives. D'autre part, tensions budgétaires, fermeture de classes d'instruments et non renouvellement de contrats dans des établissements d'enseignements artistiques sur le territoire national, cette période se caractérise par autant de signaux contradictoires envoyés aux différents acteurs culturels.

C'est aussi dans ce contexte que se renouvelle le projet d'établissement de l'EMMDH, qui portera les valeurs propres à l'enseignement de la musique et de la danse, tout en tenant compte des missions qui lui sont confiées.

Après une mise à jour en 2023, l'année 2024 est également marquée par la mise en application du Schéma National d'Orientation pédagogique du Ministère de la Culture, sur lequel le projet d'établissement pose ses fondements, ainsi que de la consultation des directeurs d'établissements du réseau alsacien, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2025-2030 portée par la CeA - Collectivité européenne d'Alsace. Le Schéma Départemental de 2018, toujours en vigueur, fait état de plusieurs objectifs fondamentaux pour les structures d'enseignements artistiques :

- Envisager les pratiques artistiques au sens large
- Accompagner la constitution de réseaux d'acteurs
- Diversification des disciplines
- Articulation des lieux d'enseignement à la vie culturelle locale
- Convergence vers un schéma unique à l'échelle alsacienne pour la CeA.

Dans le contexte créé par les nouveaux schémas nationaux et départementaux, mais aussi par l'évolution de la situation démographique, économique et financière locale, il convient de poursuivre la réflexion sur le projet d'établissement afin de formaliser les choses. C'est l'objet de ce document.

Afin de partir sur des bases solides, le projet se doit avant tout d'établir un état des lieux, car seule une analyse des atouts et des lacunes peut conduire à se projeter dans l'avenir. Il semble également nécessaire de fixer les missions de l'École de Musique et Danse en s'appuyant sur les schémas nationaux pédagogiques, et sur les missions dévolues aux établissements d'enseignements artistiques.

Le plan adopté tient compte des conditions dans lesquelles s'exerce tout enseignement artistique.

- I. Partir du réel : présentation et analyse de la situation actuelle, incluant un état des lieux et un diagnostic de l'établissement. Cela comprend ses missions, son évolution, ses ressources, ses actions et ses partenaires.
- II. Perspectives d'évolutions
- III. Conclusion prospective



I. PARTIR DU RÉEL

PARTIR DU RÉEL

Portrait de la Ville de Haguenau

La ville de Haguenau est une commune française du département du Bas-Rhin. Sous-préfecture de département, elle fait partie de la région Grand Est. Elle se trouve dans la région historique et culturelle d'Alsace.

C'est la deuxième ville du Bas-Rhin et la quatrième d'Alsace avec une population d'environ 36 500 habitants tandis que son unité urbaine en compte 100 000. La commune de Haguenau a la particularité d'avoir une très vaste superficie (18 259 hectares, soit la plus vaste d'Alsace). Ce territoire comprend notamment une importante forêt, qui marque une réelle coupure au sein de la plaine d'Alsace labellisée Forêt d'Exception®. La ville est située dans une vaste clairière au sud de ce massif forestier.

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, née officiellement le 1er janvier 2017 de la fusion des Communautés de Communes de Bischwiller et environs, de

la Région de Brumath, de la Région de Haguenau et du Val de Moder. La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH), avec 100 000 habitants, devient la 4ème intercommunalité la plus importante d'Alsace, la 2ème du Bas-Rhin.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau est composée d'un réseau de villes moyennes et de communes rurales, rassemblant au total 36 communes. L'ensemble ainsi formé répond à une cohérence géographique, administrative et économique.

Sa situation est privilégiée, entre le territoire d'Alsace du Nord et le bassin rhénan, le tout à quelques kilomètres de l'Euro-métropole de Strasbourg. Ce nouveau territoire constitue déjà une réalité, puisque de nombreuses personnes qui habitent dans un secteur de l'agglomération se déplacent naturellement dans un autre, pour travailler, étudier, faire leurs achats, se divertir, se soigner...



PARTIR DU RÉEL

En terme d'éducation, la Ville de Haguenau compte environ 3000 élèves dans le 1er degré, avec pas moins d'une dizaine d'établissements publics et privés.

En 2024, l'effectif de la Communauté d'Agglomération de Haguenau totalise 1069 agents répartis de la manière suivante :

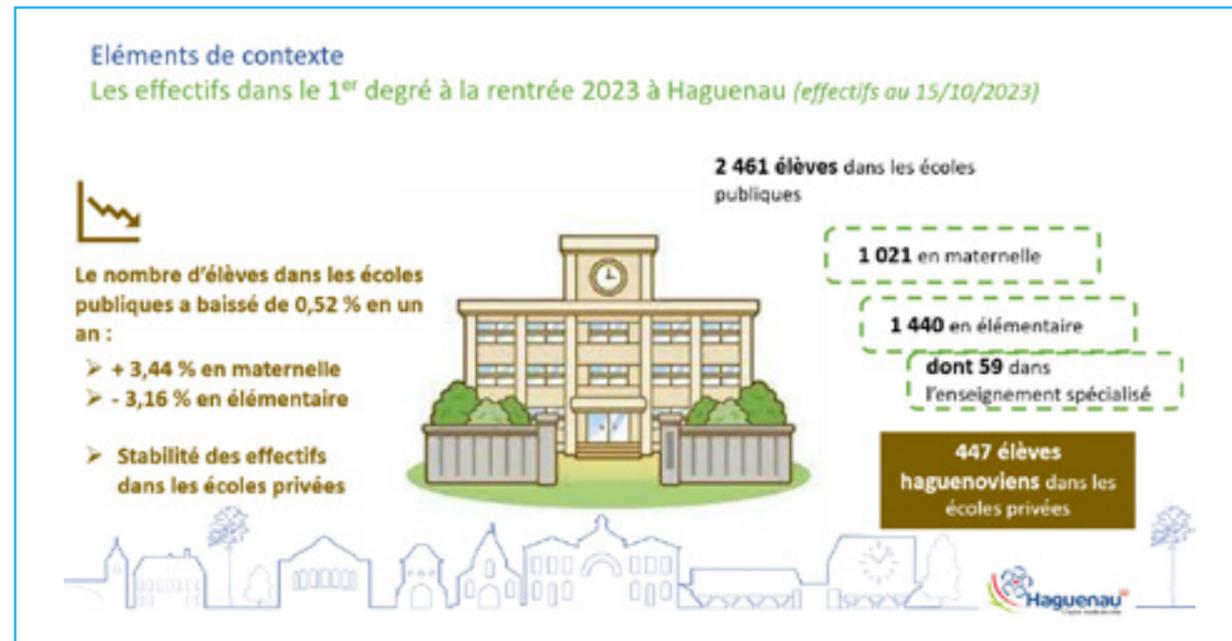
- 742 agents titulaires et stagiaires de la fonction publique
- 304 agents contractuels

Haguenau et son bassin d'agglomération de 100 000 habitants s'inscrivent dans deux nouveaux ensembles élargis : la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est.

Le maintien de l'attractivité passe par la valorisation territoriale et l'amélioration de la qualité de vie des usagers, des familles, des salariés, des chefs d'entreprises, des groupes industriels.

À l'échelle des régions, cela se concrétise par une articulation assumée entre culture, tourisme et développement économique.

C'est un fait, la culture occupe une place de plus en plus importante, à une époque où le tourisme culturel est en plein essor, à une époque où la culture et le patrimoine constituent des marqueurs identitaires forts et participent à la valorisation d'un territoire.



PARTIR DU RÉEL

Contexte Institutionnel

Le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit l'établissement se situe à différents niveaux :

L'Etat fixe les directives pédagogiques au travers du Schéma National d'Orientation Pédagogique, assure la qualification des enseignants, et définit les critères de classement des établissements d'enseignement artistique sur tout le territoire national. Bien que l'EMMDH ne soit pas un établissement classé, les orientations données à l'établissement s'inscrivent dans le respect des directives de l'état, tant du point de vue de l'organisation pédagogique, du recrutement des enseignants, de la dynamique de projets et du rayonnement des actions culturelles qui y sont menées.

La Collectivité européenne d'Alsace soutient financièrement l'établissement, qui s'inscrit dans le réseau comme un établissement de référence sur son territoire et se conforme, dans son organisation et son fonctionnement, au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

La commune de Haguenau, s'associe au travers d'une convention pour assurer le pilotage et le fonctionnement de l'établissement, notamment via le personnel qui est employé ou mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Réseau des Établissements d'Enseignements Artistiques du Bas-Rhin

L'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau est intégrée dans le réseau des Établissements d'Enseignement Artistique du Bas-Rhin qui compte :

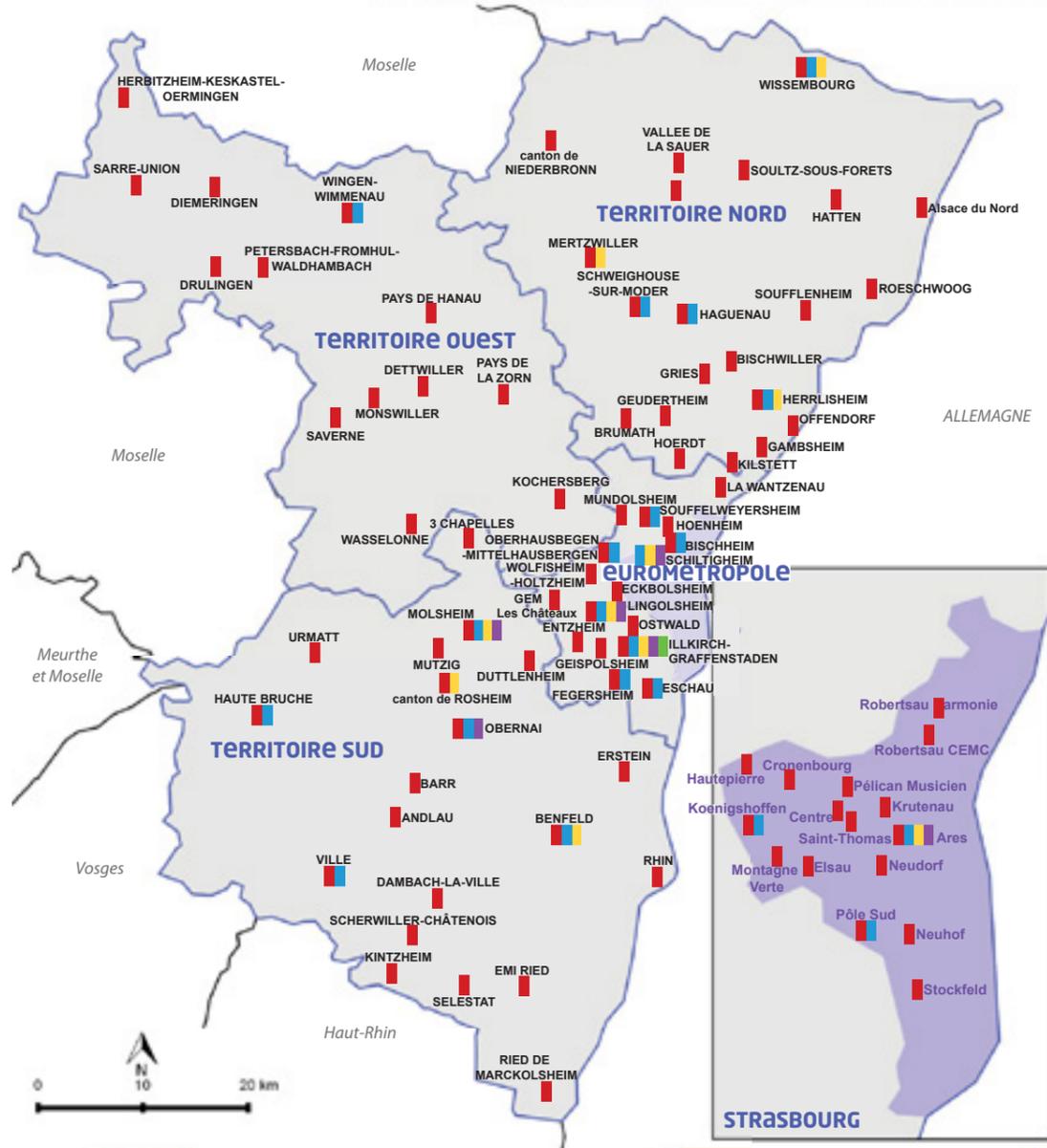
- 82 structures concernant au total 18 658 élèves et 835 professeurs,
- 43 écoles associatives, 1 SPL (Société Publique Locale), 34 écoles municipales et 4 écoles intercommunales.

En comparaison, le département du Haut-Rhin compte 78 structures, en majorité associatives, soit 11 495 élèves dont 3 154 fréquentent des établissements classés.

Outre l'enseignement de la musique, parmi ces 85 structures 22 proposent l'enseignement de la Danse, 10 proposent l'enseignement du Théâtre, 9 proposent l'enseignement des Arts Plastiques, 1 propose l'enseignement des Arts Circassiens.



Le réseau des établissements d'enseignement artistique du Bas-Rhin (2017) - Disciplines enseignées



Enseignements dispensés :

- Musique
- Danse
- Théâtre
- Arts plastiques
- Arts du cirque

Territoires d'Action du Département



Le réseau des établissements d'enseignement artistique du Bas-Rhin (2017) - Territoire d'action Nord



Nombre d'élèves inscrits :

- compris entre 451 et 1 200
- compris entre 301 et 450
- compris entre 100 et 300
- inférieur à 100

Enseignements dispensés :

- Musique
- Danse
- Théâtre
- Arts plastiques
- Arts du cirque

Structures juridiques :

- Structure associative
- Structure municipale
- Structure intercommunale
- SPL (Société Publique Locale)



Présentation générale de l'École Municipale de Musique et Danse de Haguenau

Historique

L'enseignement artistique à l'EMMDH d'hier à aujourd'hui

En 1831, la première école de musique a été créée pour les 7000 habitants de Haguenau par le maire Guntz. Charles Pirouelle dirigea cette école qui comptait alors dix élèves. Elle fut obligée de fermer ses portes en 1849 car le Conseil Municipal supprima la subvention.

L'école de musique renaîtra et sera dirigée par un chef de musique, militaire retraité, François Pierre Lemoine en 1863. Il y avait alors 16 élèves. Cette deuxième tentative prit fin avec le début de la guerre de 1870.

La troisième école de musique a vu le jour avec le maire Nessel en 1876, comportant 3 classes instrumentales qui accueillent alors 52 élèves. Le Conseil Municipal supprime à nouveau la subvention allouée.

Le maire Désiré Brumbt fonde l'actuelle Ecole Municipale de Musique en 1947. La direction fut confiée à Ernest Erbs.

En 1992, des nouveaux locaux dans l'ancien Mess Sous-officiers de la caserne Aimé (rue des Dominicains) lui sont affectés, permettant d'accueillir plus d'élèves.

L'établissement s'ouvre à un enseignement plus professionnel, structuré et ouvert aux pratiques collectives. L'école compte alors environ 200 élèves.

Au fur et à mesure, l'école de musique diversifie son offre avec de nouvelles disciplines musicales, comptant aujourd'hui plus de 30 disciplines instrumentales enseignées.

L'enseignement de tous les instruments de musique est possible avec l'ouverture de l'établissement à toutes les musiques : classiques et actuelles (en particulier dans le cadre du département des musiques actuelles depuis 2005). L'école accueille les enfants à partir de 3 ans mais également les adultes, prenant en compte l'accessibilité à tous les publics à l'enseignement musical et chorégraphique.

La musique reste le domaine d'enseignement privilégié, mais on peut aussi y pratiquer la danse classique et l'éveil à la danse (dès 4 ans) et ceci depuis la création en septembre 2007 d'un département pour l'enseignement de la danse classique, et contemporaine depuis 2013.

Depuis septembre 2008, l'établissement agit également en matière d'éducation artistique et culturelle, avec notamment la création de classes orchestres, conventionnées avec l'Éducation Nationale.

L'établissement a également décidé de conventionner avec l'Institution Sainte Philomène l'encadrement de classes à dominante vocale dans le cadre du développement à Haguenau d'une École Maitrisienne.

De 2006 à 2018, François Perrin a assuré la direction de l'EMMDH qui a vu les travaux sur le projet d'établissement s'ouvrir, poursuivis à son arrivée par le nouveau directeur, Guillaume Hamann. Depuis fin 2022, la direction est assurée par Olivier Saenger, qui a eu pour mission de finaliser ce projet d'établissement.

L'ensemble des professeurs ont été formés en France ou à l'étranger, études musicales et pédagogiques souvent complétées par une formation universitaire. Ils sont très majoritairement titulaires du Diplôme d'État dans leur domaine de compétence.

Définition générale de l'Établissement

À la rentrée 2024, l'EMMDH compte environ 750 élèves et 33 professeurs. L'équipe de direction se compose d'un directeur, d'un coordinateur pédagogique, d'une secrétaire de direction et d'une chargée d'accueil et de gestion administrative. L'EMMDH, assure avec enthousiasme et engagement ses missions de service public, participant à de nombreuses actions tout au long de l'année et continue à s'ouvrir à de nouveaux publics via différentes actions. L'EMMDH est un service public qui dispense l'enseignement de la musique et de la danse, conformément aux textes en vigueur régissant le fonctionnement des établissements publics d'enseignement artistique.

- [Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre du Ministère de la Culture \(Janvier 2001\)](#)
- [Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la musique du Ministère de la Culture \(Avril 2008\)](#)
- [Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre \(septembre 2023\)](#)
- [Elle dispense ces activités conformément au schéma alsacien des enseignements artistiques de la Collectivité européenne d'Alsace 2025-2029 \(conformément à la loi du 13 août 2004\)](#)

L'EMMDH est un service communal rattaché à la Direction de la Culture de la Ville de Haguenau, placée sous l'autorité du Maire.

Missions et objectifs

Les rôles de l'EMMDH sont d'offrir à autant de jeunes possible et aux adultes intéressés, une pratique et une culture musicales et chorégraphiques, afin de proposer aux habitants de la Ville, de la Région de Haguenau et même d'Alsace du Nord, l'expression du monde musical par de nombreux concerts et activités publiques ; ces manifestations sont conçues comme un complément pédagogique indispensable à la culture musicale et chorégraphique.

Voir règlement intérieur en annexe, page 58.

La mission principale est de favoriser, dans les meilleures conditions, l'accès à l'éducation musicale des enfants et des adultes, afin de permettre la formation de futurs amateurs actifs ou à une vocation de musiciens professionnels à travers un cycle spécialisé.

- Aider à l'épanouissement artistique des enfants par les plus récentes conceptions de la pédagogie musicale.
- Constituer sur le plan local un pôle dynamique de la vie musicale de la cité en liaison avec tous les autres organismes compétents dans ce domaine.
- Organiser dans la ville des activités musicales (concerts, auditions, conférences, projets artistiques publics) qui élargiront l'enseignement musical à une véritable ouverture sur la culture en général.



PARTIR DU RÉEL

Le personnel : les équipes de l'EMMDH

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

La direction d'établissement est assurée par un agent attaché territorial à temps plein.

L'équipe administrative est composée :

- D'un agent adjoint administratif territorial à temps plein, assurant les missions de responsable administrative et financière.
- D'un agent adjoint administratif territorial à temps plein assurant les missions d'accueil, d'intendance, de logistique, et d'assistance à la responsable administrative.

Un agent de l'équipe, en charge de coordination, renforce l'équipe administrative :

- Un coordinateur – chargé des actions culturelles : ATEA 10h hebdomadaire.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est composée de **33 agents Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique** dont :
21 fonctionnaires titulaires / 8 agents contractuels / 4 agents titulaires en activités accessoires - dont 1 agent mis à disposition par une autre collectivité.

33 professeurs qualifiés dont :
20 titulaires du Diplôme d'Etat / 3 titulaires du DNSPM / 8 titulaires du DEM / 3 titulaires du DUMI.

Soit plus de **445 heures d'enseignement hebdomadaires**.

ORGANISATION DES INSTANCES DE CONCERTATION

L'équipe pédagogique s'organise par **départements**, qui regroupent les professeurs de disciplines de même famille d'instruments.

Le **Conseil Pédagogique** réunit une fois par trimestre les représentants de départements, les coordinateurs et l'équipe administrative. Cette instance de concertation traite de sujets d'ordre pédagogique, de projets artistiques et de toutes questions en lien avec le fonctionnement et l'évolution de l'établissement.

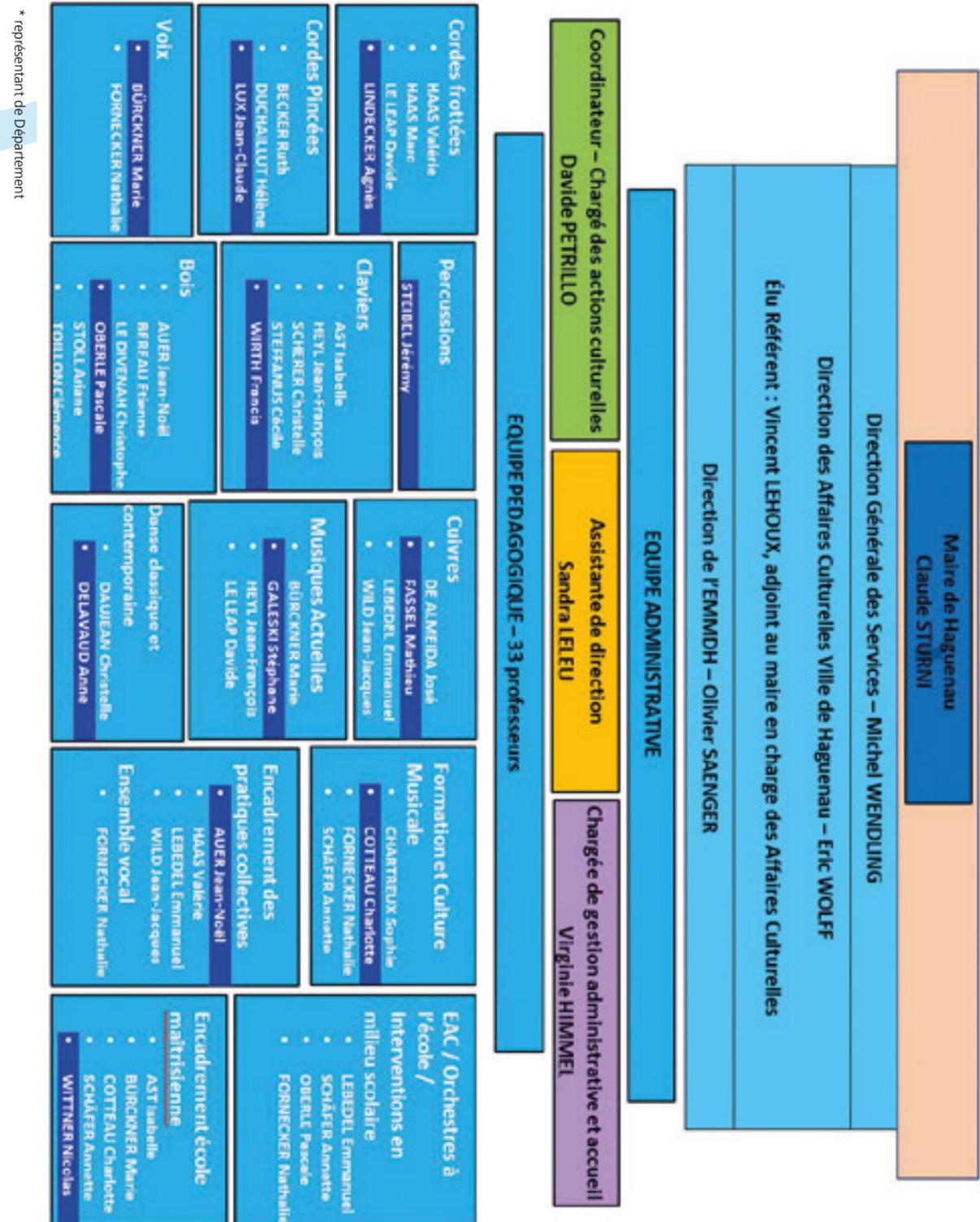
ÉTAT DES HEURES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Enseignants	Titulaires	Non titulaires	Accessoires	Total enseignants	Total heures
Temps complet	13			13	262h
Temps non complet	8	8	4	20	183h10
Total	21	8	4	33	445h10

Diplômes	CA	DE	DUMI	DEM/CFEM Prix, médaille	DU	Autre
Titulaires		13	2	1	1	
Contractuels		4		6		1
Accessoires	1	2		1		
Disposition		1				

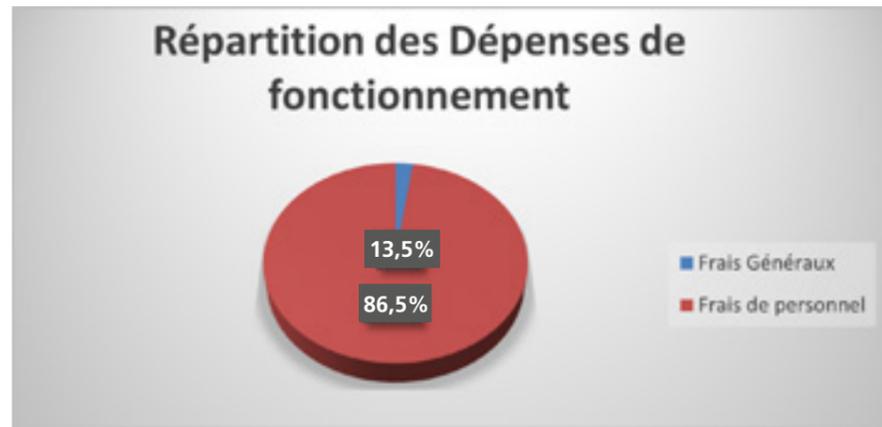
PARTIR DU RÉEL

Organigramme EMMDH

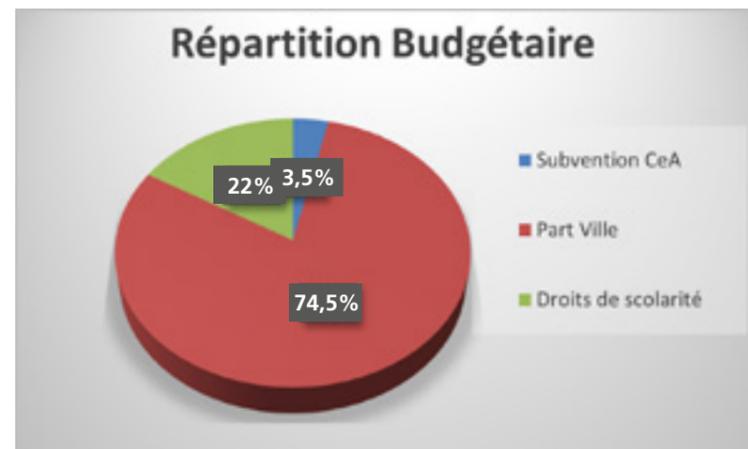


Les moyens financiers, année civile 2024

Dépenses de fonctionnement 2024	
Charges de personnel	1 109 663€
Frais généraux de fonctionnement	116 947€
Achat de matériel et d'équipement	44 396€
Frais divers (subvention Festival MMH + Subvention Amicale des professeurs)	10 500€



Recettes de fonctionnement 2024	
Subvention de la Collectivité européenne d'Alsace	43 342€
Droits de scolarité	282 946€
Ville de Haguenau	955 217€



Les partenaires financiers

- La Ville de Haguenau
- La Collectivité européenne d'Alsace (subvention de fonctionnement - dans le cadre du schéma départemental)

Total	
Budget total (en équilibre)	1 281 505€

Les locaux et équipements

ADMINISTRATION

- 1 bureau de direction
- 1 bureau pour l'assistante de direction
- 1 espace accueil et secrétariat
- 1 bureau pour professeurs + photocopieur
- 1 salle des professeurs (équipée avec un coin cuisine)

COURS COLLECTIFS

- 1 salle de danse (avec 1 vestiaire pour le professeur et 2 vestiaires élèves avec bloc sanitaire (douche))
- 4 salles de Formation Musicale dont une également salle pour la petite enfance («Ma Première Note» pour les 12-36 mois et l'Eveil Musical des 3-6 ans)

COURS INDIVIDUELS

- 12 salles pour les cours instrumentaux

LIEUX DE REPETITION, DIFFUSION ET CREATION

2 grandes salles «polyvalentes» (utilisées comme salle de cours, auditions, ateliers, pratiques collectives, formations, examens, etc...)

- Elles permettent la réalisation d'une très importante saison d'auditions hebdomadaires des élèves et de nombreuses autres manifestations telles que les résidences d'artistes et master classes.
- Elles permettent aux orchestres et grands ensembles de répéter quotidiennement y compris pendant les congés scolaires et les week-ends de travail intensif.
- En soirée, elles sont prioritairement mises à disposition des 12 associations culturelles (musique et danse) hébergées au sein de la Maison de la musique et danse.

AUTRES LOCAUX

- 1 préau couvert et sous vidéosurveillance
- 1 hall d'entrée avec 2 espaces de travail pour les élèves
- 1 importante zone de stockage (120m²) – sous les combles du bâtiment
- 1 passerelle servant de stockage pour les caisses de transport du parc instrumental de percussions
- 1 petit local de rangement (2e étage)
- 2 locaux techniques
- 1 local poubelle
- 1 bar (équipé avec un coin cuisine)
- 2 blocs sanitaires (dont un accessible aux personnes à mobilité réduite)
- 1 chaufferie
- 1 ascenseur
- 2 escaliers permettant d'accéder aux étages

PARTIR DU RÉEL

Parc instrumental

PARC D'INSTRUMENTS À USAGE INTERNE

Parc instrumental particulièrement bien fourni avec plus de 80 instruments.

PARC D'INSTRUMENTS DE PRÊT

Parc important et globalement en très bon état. L'amicale des professeurs de l'EMMDH offre la possibilité de location d'instruments pour les élèves en apprentissage pendant les 2-3 premières années à raison de 120€ par année scolaire.

La mise à disposition à titre gracieux d'instruments spécifiques (ex : flûte piccolo-alto-basse, saxophone soprano-ténor-baryton, petite clarinette mib, soubassophone, etc.) est possible pour les pratiques collectives exclusivement.

Un parc instrumental est également présent pour la mise à disposition d'instruments dans le cadre du dispositif Orchestre A l'Ecole.

MATÉRIEL SON, INFORMATIQUE MUSICALE, ÉLECTROACOUSTIQUE, VIDÉO

Toutes les salles possèdent une chaîne stéréo. Par ailleurs, l'établissement met à disposition des professeurs du matériel vidéo et informatique selon leurs besoins grâce à un parc de matériel mutualisé et en excellent état. Le bâtiment est également équipé en WIFI utilisable gratuitement par tous les publics (professeurs, parents & élèves).

ÉQUIPEMENT DES STUDIOS DE DANSE (BARRES FIXES, AMOVIBLES, PLANCHER, TAPIS DE SOL, MIROIRS)

La salle de danse est totalement aux normes conformément à la Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse à savoir : plancher flottant, barres de danse fixes sur 2 hauteurs, tapis de danse «Harlequin» et miroirs. 3 vestiaires viennent compléter cet équipement.

ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE

Toutes les salles de cours sont équipées de piano droit ou à queue, de miroirs, de tableaux à portée et chaîne hifi. Par ailleurs, l'établissement possède également des vidéoprojecteurs interactifs dans les salles de cours de Formation Musicale et Pratiques collectives. Son parc instrumental comporte aussi des petits instruments de percussions pour les danseurs.

LIVRES, CD, DVD, PARTITIONS

L'établissement possède près de 2000 partitions et CD.

Un partenariat avec la Médiathèque de Haguenau est en cours pour une mutualisation et offrir la possibilité aux élèves qui fréquentent l'EMMDH d'y avoir accès mais également aux usagers de la Médiathèque.

AUTRES DOCUMENTATIONS

L'établissement est abonné à certaines revues spécialisées (Lettre du Musicien).

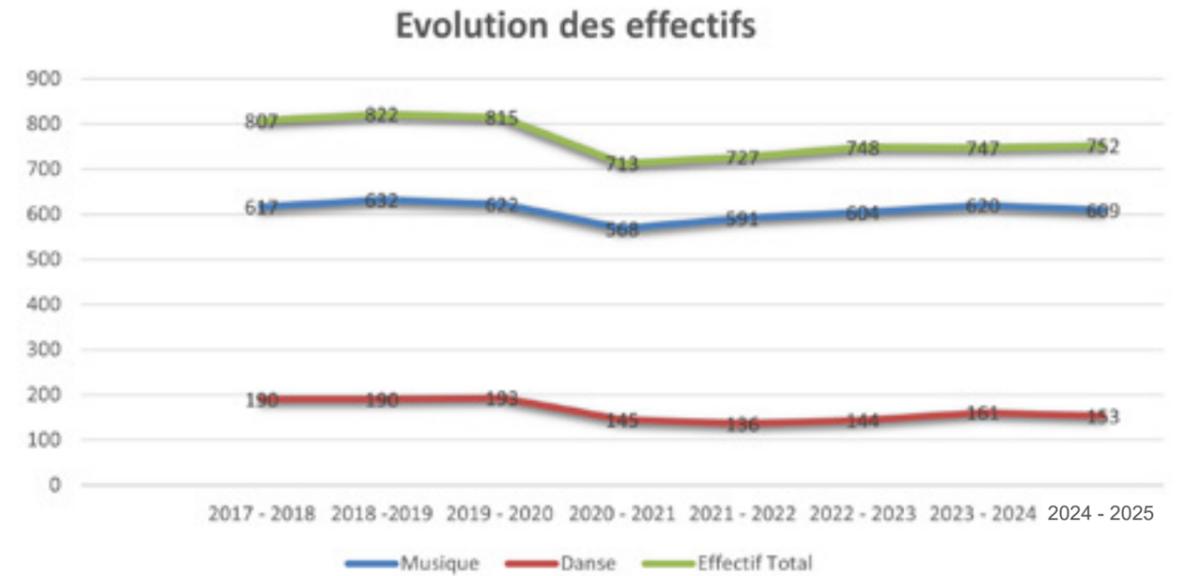
PARTIR DU RÉEL

Activités et effectifs

Evolution des effectifs et provenance géographique des élèves

L'EMMDH compte à la rentrée 2024 **752 élèves**.

La crise sanitaire de 2020 à 2022 a induit une baisse des effectifs qui sont de nouveau à la hausse depuis 2022.



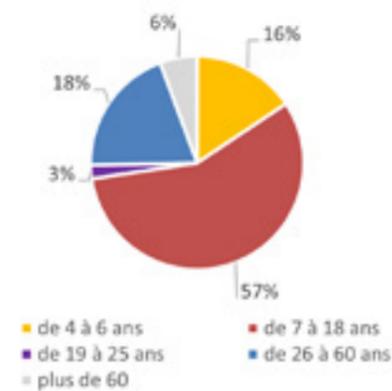
Profil des élèves par âge

Le public de l'EMMDH est majoritairement en âge scolaire (3 – 18 ans). Stable globalement par rapport à l'année précédente avec plus d'élèves de 3-6 ans et moins d'élèves de 7-18 ans. Le département danse accueille depuis 2024 le public dès 4 ans.

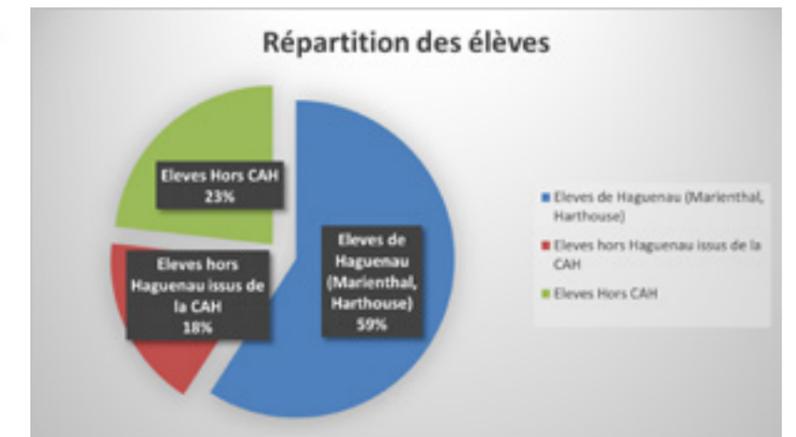
De nombreux élèves quittent le territoire au moment de leurs études secondaires, le public de 19 à 25 ans est donc moins important.

La proportion d'élèves adultes et seniors est stable.

Effectifs d'élèves : Répartition par âges



Répartition des élèves



Discipline	Année scolaire 2017-2018						Année scolaire 2023-2024											
	Elèves Bas-Rhin	%	Elèves EMMDH	%	Elèves Haguenau Marienthal Harthouse	%	Elèves CAH	%	Elèves hors CAH	%	Elèves EMMDH	%	Elèves Haguenau Marienthal Harthouse	%	Elèves CAH	%	Elèves hors CAH	%
Musique	19708		774		438		141		195		747		448		134		176	
Formation musicale	*	*	617	79,7	385	87,9	119	84,4	141	72,3	620	83	371	82,8	109	81,3	140	79,5
Jardin, éveil et initiation	2378	12,1	99	12,8	61	13,9	19	13,5	19	9,7	108	14,5	64	14,3	24	17,9	20	11,4
Formation musicale	6691	34,0	303	39,1	180	41,1	55	39	68	34,9	288	38,5	184	41,1	44	32,8	60	34,1
Bois	2343	11,9	95	12,3	57	13	13	9,2	25	12,8	87	11,65	58	12,9	11	8,2	18	10,2
Flûte traversière	1042	5,3	25	3,2	15	3,4	3	2,1	7	3,6	23	3,1	18	4,0	3	2,2	2	1,1
Flûte à bec	209	1,1	7	0,9	6	1,4	0	*	1	0,5	4	0,5	4	0,9	0	*	0	*
Hautbois	65	0,3	7	0,9	2	0,5	1	0,7	4	2,1	11	1,5	6	1,3	0	*	5	2,8
Clarinette	515	2,6	25	3,2	16	3,7	6	4,3	3	1,5	24	3,2	15	3,3	3	2,2	6	3,4
Basson	23	0,1	4	0,5	2	0,5	0	*	2	1	2	0,3	0	*	1	0,7	1	0,6
Saxophone	489	2,5	27	3,5	16	3,7	3	2,1	8	4,1	23	3,1	15	3,3	4	3	4	2,3
Cuivres	764	3,9	59	7,6	34	7,8	5	3,5	20	10,3	44	5,9	25	5,6	6	4,5	13	7,4
Cor d'harmonie	68	0,3	10	1,3	1	0,2	2	1,4	7	3,6	9	1,2	4	0,9	2	1,5	3	1,7
Trompette	467	2,4	28	3,6	19	4,3	2	1,4	7	3,6	26	3,5	17	3,8	3	2,2	6	3,4
Trombone	152	0,8	14	1,8	10	2,3	1	0,7	3	1,5	6	0,8	3	0,7	1	0,7	2	1,1
Tuba/euphonium/baryton	77	0,4	7	0,9	4	0,9	0	*	2	1	3	0,4	1	0,2	0	*	2	1,1
Percussions/batterie	1213	6,2	33	4,3	14	3,2	10	7,1	9	4,6	31	4,2	17	3,8	7	5,2	7	4
Percussions/batterie	1213	6,2	33	4,3	14	3,2	10	7,1	9	4,6	31	4,2	17	3,8	7	5,2	7	4
Claviers	*	*	89	11,5	62	14,2	16	11,3	11	5,6	95	12,7	64	14,3	15	11,2	16	9,1
Piano	3237	16,4	73	9,4	54	12,3	12	8,5	7	3,6	81	10,8	55	12,3	12	9	14	8
Accordéon	167	0,8	16	2,1	8	1,8	4	2,8	4	2,1	14	1,9	9	2	3	2,2	2	1,1
Cordes frottées	1184	6	60	7,8	30	6,8	18	12,8	12	6,2	61	8,2	31	6,9	12	9	18	10,2
Violon	859	4,4	28	3,6	16	3,7	6	4,3	6	3,1	29	3,2	13	2,9	7	5,2	9	5,1

Alto	32	0,2	11	1,4	5	1,1	7	5	0	*	9	1,2	7	1,6	0	*	2	1,1
Violoncelle	242	1,2	19	2,5	9	2,1	5	3,5	5	2,6	21	2,8	11	2,5	4	3	6	3,4
Contrebasse	51	0,3	2	0,3	0	*	1	0,7	1	0,5	2	0,3	0	*	1	0,7	1	0,6
Cordes pincées	2540	12,9	47	6,1	25	5,7	13	9,2	9	4,6	47	6,29	29	6,5	9	6,7	9	5,1
Guitare	2341	11,9	31	4	18	4,1	7	5	6	3,1	30	4,02	19	4,2	5	3,7	6	3,4
Mandoline	*	*	6	0,8	2	0,5	2	1,4	2	1	5	0,67	1	0,2	3	2,2	1	0,6
Harpe	199	1	10	1,3	5	1,1	4	2,8	1	0,5	12	1,61	9	2	1	0,7	2	1,1
Chant	2560	13	129	16,7	75	17,1	25	17,7	29	14,9	145	19,41	86	19,2	26	19,4	33	18,8
Chant	675	3,4	29	3,7	19	4,3	4	2,8	6	3,1	34	4,55	23	5,1	2	1,5	9	5,1
Chorale	1885	9,6	100	12,9	56	12,8	21	14,9	23	11,8	111	14,86	63	14,1	24	17,9	24	13,6
Musiques actuelles	*	*	13	1,7	5	1,1	5	3,5	3	1,5	16	2,14	13	2,9	3	2,2	0	*
Guitare électrique			9	1,2	3	0,7	4	2,8	2	1	13	1,74	11	2,5	2	1,5	0	*
Guitare basse			4	0,5	2	0,5	1	0,7	1	0,5	2	0,27	1	0,2	1	0,7	0	*

Danse

Discipline	Année scolaire 2017-2018						Année scolaire 2023-2024											
	Elèves Bas-Rhin	%	Elèves EMMDH	%	Elèves Haguenau Marienthal Harthouse	%	Elèves CAH	%	Elèves hors CAH	%	Elèves EMMDH	%	Elèves Haguenau Marienthal Harthouse	%	Elèves CAH	%	Elèves hors CAH	%
Danse	19708		774		438		141		195		747		448		134		176	
Danse	2699	13,7	190	24,5	104	23,7	28	19,9	58	29,7	161	21,6	89	19,9	30	22,4	42	23,9
Éveil	413	2,1	28	3,6	18	4,1	4	2,8	6	3,1	30	4	16	3,6	5	3,7	9	5,1
Initial	311	1,6	55	7,1	30	6,8	10	7,1	15	7,7	42	5,6	29	6,5	5	3,7	8	4,5
Danse classique	839	4,3	99	12,8	54	12,3	12	8,5	33	16,9	83	11,1	40	8,9	19	14,2	24	13,6
Danse contemporaine	134	0,7	10	1,3	4	0,9	2	1,4	4	2,1	11	1,5	6	1,3	3	2,2	2	1,1

Organisation des études

Les enseignements dispensés au sein de l'École de Musique et Danse de Haguenau sont articulés autour de plusieurs axes : **l'enseignement d'une pratique instrumentale/vocale ou chorégraphique, la culture musicale et la pratique collective.** L'objectif principal de ce fonctionnement est d'offrir aux élèves un bagage complet de compétences leur permettant de devenir des artistes autonomes et épanouis, capables de s'intégrer à n'importe quel ensemble ou à rejoindre un cursus professionnalisant.

L'enseignement est organisé par **cycles**, périodes pluriannuelles qui permettent la réalisation d'un certain nombre d'objectifs d'acquisition de compétences.

L'EMMDH se réfère au Schéma National d'Orientation Pédagogique préconisé par le Ministère de la Culture, et suit les directives du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques de la CeA.

L'établissement s'appuie également sur le cursus pédagogique de certaines instances et fédérations, tels que la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (**FFEA**) ou le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (**CDMC**).

Disciplines enseignées

Organisation des enseignements en musique et danse

Les différentes disciplines de l'établissement sont réparties en départements et sont régies notamment par une instance de concertation de l'établissement, le **conseil pédagogique**, qui décide des orientations de l'établissement et constitue ainsi l'élément moteur du projet pédagogique et artistique ainsi que de sa mise en œuvre. Le conseil pédagogique est constitué de professeurs représentants de chaque département, avec un titulaire et un suppléant.

Départements	Disciplines
Bois	Flûte à bec, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone
Claviers	Piano classique, accordéon
Cordes frottées	Violon, alto, violoncelle, contrebasse
Cordes pincées	Guitare acoustique, mandoline et harpe
Cuivres	Trompette, trombone, cor, tuba
Percussions	Batterie et Percussions
Danse	Danse classique - contemporaine
Formation & Culture musicale	Éveil et formation musicale, culture musicale
Musiques actuelles	Guitare électrique, guitare basse, piano-jazz, batterie, chant
Voix	Chant, technique vocale /Maîtrise Sainte Philomène / Ensembles vocaux
Ensembles instrumentaux	Orchestres d'harmonie / Orchestres à cordes
Education artistique et culturelle	Orchestres à l'école / autres actions EAC

Département musique

Le Jardin musical (3-4 ans)

Enfants en maternelle « petits » – 45 minutes par semaine

Découverte sonore pour les tout petits. Ils jouent avec leur voix et des instruments de musique. Cours composés de jeux d'improvisation rythmique et de chants visant à développer des notions de geste musical, d'expression et de rythme.

L'Éveil musical (4-6 ans)

Enfants en maternelle « moyens & grands » – de 45 minutes à 1h par semaine

L'éveil musical développe des notions essentielles que sont le geste musical, l'expression et le rythme. En fin de parcours, les enfants gagnent davantage de sensibilité et affinent leurs facultés inventives et créatives, tout en prenant conscience de la notation musicale.

L'Initiation Musicale de Découverte Instrumentale (6-7 ans)

Enfants en Ecole primaire – classe de C.P – 1h15 par semaine

Cours pour se familiariser avec la lecture et l'écriture musicale. L'enfant développe, semaine après semaine, le goût du chant, le sens du rythme et du phrasé, et débute la lecture de notes. C'est également l'occasion de découvrir tous les instruments de musique enseignés à l'école de musique.

La Formation Musicale

Enfants à partir de 7 ans – de 1h à 2h par semaine selon le niveau, sous forme de cours collectifs (obligatoire jusqu'en fin de 2^e cycle)

Cours collectif reposant sur un enseignement expressif et musical. Il allie en effet pratique et théorie afin d'accompagner l'élève dans sa découverte et sa compréhension du monde musical. Ce cours permet de découvrir les différents domaines du langage musical : lecture, rythme, chant, reconnaissance du monde sonore et culture musicale.

La Formation Instrumentale

Vers 7 ans prioritairement en cours individuel. Les adultes sont acceptés en fonction des places disponibles. De 30 minutes à 1h par semaine selon le niveau.

L'enseignement de l'instrument se fait individuellement avec le professeur. Un cursus pédagogique par cycle permet à l'élève de progresser à son rythme. L'établissement propose en particulier l'enseignement de disciplines « rares » tels que l'alto, la contrebasse, le hautbois, le basson, le cor et les cuivres graves...

Les pratiques collectives

Pratiquer ensemble la musique c'est partager avec les autres les émotions musicales, améliorer l'écoute mutuelle et rencontrer un public en se produisant régulièrement.

Avec plus d'une vingtaine de formations instrumentales ou vocales différentes, **l'offre de pratiques collectives est particulièrement complète. Elle est l'un des axes prioritaires dans le cursus proposé à l'EMMDH.**

En dehors du cursus, toute personne extérieure à l'établissement (enfant, adolescent ou adulte) peut intégrer une chorale, un orchestre ou atelier de son choix. Il n'est donc pas obligatoire d'être un élève inscrit en classe d'instrument pour jouer, chanter ou pratiquer dans un des nombreux ensembles.

A l'exception du piano classique, tous les élèves (enfants et adolescents) suivent au minimum une pratique collective obligatoire dès leur 2^{ème} année d'instrument, partie intégrante des enseignements que l'élève reçoit à l'EMMDH.

L'établissement coopère par ailleurs étroitement avec les autres associations musicales haguenviennes pour développer plus efficacement les pratiques collectives et ainsi renforcer le dynamisme culturel au sein de la Ville.

Pratiques Collectives proposées	
Orchestre d'Harmonie 1er cycle	Ensemble de violoncelles
Orchestre d'Harmonie 2ème cycle	Ensemble de trompette (1er cycle)
Orchestre d'Harmonie (3ème cycle)	Ensemble de flûtes traversières (1er cycle)
Ensemble « les Vents d'Hag »	Ensemble de percussions du 1er cycle
Orchestre à Cordes 1er cycle	Ensemble de percussions du 2ème et 3ème cycle
Orchestre à Cordes 2ème cycle	Ensemble de flûtes à bec
Orchestre symphonique (3ème cycle)	Ensemble Baroque
ENSEMBLE C.H.I.C (Cordes Haguenviens Inter-Collège)	Ensemble Musiques Traditionnelles
Batterie Fanfare Municipale	Ensemble de mandolines
Ensemble instrumental "adultes"	Ensemble d'accordéons (1er cycle)
Ensemble de guitares (1e cycle)	Ensemble d'accordéons (2ème cycle)
Ensemble de guitares (2e cycle)	Atelier Musiques Actuelles (2 ateliers différents)
Chœur de clarinettes (1er cycle)	Atelier jazz
Chœur de clarinettes (2ème et 3ème cycle)	Ecole Maîtrisienne Sainte Philomène
Ensemble Vocal Adultes	Dispositifs Orchestre à l'École



Département des musiques actuelles

Les musiques actuelles sont enseignées principalement en atelier ou cours de groupes, sous forme de répétitions encadrées. Un cursus complet de formation ou de spécialisation est proposé prenant en compte l'intégralité des modules nécessaires pour une bonne progression des musiciens.

A noter, l'accueil et l'inscription de **groupes déjà constitués** qui veulent être encadrés sur une période déterminée est possible. Dans ce cas, le répertoire et les cours sont orientés sur les besoins du groupe, avec des objectifs définis au départ avec les musiciens.

Formation Instrumentale et Formation Musicale appliquée aux musiques actuelles (FM Muzikzak's)

Principaux axes complémentaires au cursus traditionnel :

- Apprentissage du rôle de l'amplification dans la chaîne du son.
- Travail sur des supports spécifiques : grilles d'accords, tablatures pour la basse et la guitare électrique.
- Place plus importante de l'oralité, développement de l'écoute et du repiquage à l'oreille.
- Culture musicale spécifique aux styles abordés : pop, rock, blues, jazz, soul, funk, électro, hip hop.
- Sensibilisation aux risques auditifs.



Le cursus du département musique

L'enseignement, qui s'appuie sur le Schéma d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement de la Musique, est organisé en trois cycles. Chaque cycle constitue une période pluriannuelle qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formations préalablement définis.

Le premier cycle est précédé par l'éveil musical et l'initiation musicale.

Chaque cycle peut être une étape dans le déroulement d'études artistiques plus longues, ou une fin en soi.

Les cycles, à l'intérieur desquels s'organise l'enseignement, se définissent :

- Par leurs objectifs dont la réalisation est vérifiée à la fin de chaque cycle,
- Par le caractère global de l'enseignement et de l'évaluation : la formation instrumentale n'est pas dissociée de la formation musicale et de la musique d'ensemble,
- Par l'équilibre entre l'évaluation continue et les examens de fin de cycle.

Des élèves sont aussi accueillis hors cursus, et sous forme d'atelier. Ceci permet à des adolescents et adultes de suivre une formation plus allégée.

Les trois cycles du cursus y sont enseignés.

La durée des deux premiers cycles est de quatre ans chacun et celle du troisième est de trois ans. Ces durées théoriques peuvent varier selon la progression de chaque élève.

Le premier cycle peut être précédé de trois années d'Éveil Musical pour les élèves âgés de 3 à 6 ans et d'une année d'initiation pour les élèves âgés de 6 ans.

Les élèves des cours d'Éveil Musical et d'initiation passent systématiquement dans le niveau supérieur jusqu'à leur entrée en 1er Cycle de Formation Musicale.

Les cycles tels qu'ils sont établis à l'Ecole Municipale de Musique constituent une souplesse dans le parcours musical de l'enfant. Chaque cycle n'en est pas moins une étape et une fin en soi avec un bagage précis à acquérir : le programme de chaque fin de cycle est établi dans chaque discipline par l'équipe pédagogique.

Cycle Eveil et Découverte	
Niveau	Temps de cours
Jardin Musical	45 min / semaine
Eveil Musical 1	45 min / semaine
Eveil Musical 2	1h / semaine
INI/DI (<i>Initiation musicale et découverte instrumentale</i>)	1h15 / semaine
PASSAGE EN 1^{ER} CYCLE (sur avis de l'équipe pédagogique)	

* Pas de cours instrumental individuel pendant le cycle Petite Enfance

1 ^{er} Cycle (durée : 3 à 5 ans) <i>Admission des nouveaux élèves à partir du CE1 Créneaux dédiés pour les ados possibles à partir de la 6^{ème}</i>				
	FM	FM Adolescents	Instrument	PC : Orch. Ens. *
1C1	1h30 / semaine	1h30 / semaine	30 min / semaine	
1C2	1h30 / semaine	1h30 / semaine	30 min / semaine	45 min à 1h / semaine
1C3	1h30 / semaine	1h30 / semaine	30 min / semaine	45 min à 1h / semaine
1C4	1h30 / semaine		30 min / semaine	45 min à 1h / semaine
EXAMENS FIN 1^{ER} CYCLE				

* Musique d'ensemble ou pratique d'orchestre dès la 2^{ème} année pour valider l'ensemble du cycle.

1 ^{er} Cycle Adultes			
	FM Adultes**	Instrument	PC : Orch. Ens. *
1 ^{ère} année	1h / semaine	30 min / semaine	1h à 2h / semaine
2 ^{ème} année	1h / semaine	30 min / semaine	1h à 2h / semaine
3 ^{ème} année	1h / semaine	30 min / semaine	1h à 2h / semaine
4 ^{ème} année	1h / semaine	30 min / semaine	1h à 2h / semaine
EXAMENS FIN 1^{ER} CYCLE			

* Pratique collective obligatoire.

** Formation Musicale recommandée pour les adultes.

2 ^{ème} Cycle (durée : 3 à 5 ans)			
	FM	Instrument	PC : Orch. Ens. *
2C1	1h30 / semaine	30 min / semaine	1h à 2h / semaine
2C2	1h30 / semaine	30 min / semaine	1h à 2h / semaine
2C3	1h30 / semaine	45 min / semaine	1h à 2h / semaine
2C4	1h30 / semaine	45 min / semaine	1h à 2h / semaine
EXAMENS FIN 2^{ème} CYCLE			

* Pratique collective obligatoire, dont 2 années minimum de pratique d'orchestre pour valider l'ensemble du cycle. A l'issue du 2^{ème} cycle et de l'examen de fin de cycle, deux parcours sont possibles : le **3^{ème} cycle** ou le **parcours personnalisé**.

3 ^{ème} Cycle (durée : 2 à 3 ans)			
	FM	Instrument	PC : Orch. Ens.
3C1	2h / semaine	1h / semaine	1h à 2h / semaine
3C2		1h / semaine	1h à 2h / semaine
3C3		1h / semaine	1h à 2h / semaine
EXAMENS FIN 3^{ème} CYCLE			

3 ^{ème} Cycle Parcours personnalisé (durée : 2 ans)			
	FM facultative	Instrument	PC : Orch. Ens.
3C1 PP	2h / semaine	45 min / semaine	1h à 2h / semaine
3C2 PP		45 min / semaine	1h à 2h / semaine

Cette orientation s'adresse aux personnes ne souhaitant pas suivre un cycle complet, à celles qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre ou qui souhaitent se perfectionner dans un domaine particulier.

Département danse

Découvrir la danse

Cours proposés aux enfants à partir de 4 ans et jusqu'en 3^e cycle.

ÉVEIL À LA DANSE (À PARTIR DE 4 ANS)
45 minutes par semaine.

INITIATION À LA DANSE (6-7 ANS)
De 45 minutes à 1h par semaine selon le niveau.

Découverte du mouvement de façon ludique, artistique et créative. L'approche y est globale avec un travail sur l'espace, la place dans le groupe, l'écoute musicale, la découverte des sensations et les possibilités du corps.

Se former à la danse

DANSE CLASSIQUE (À PARTIR DE 8 ANS)
2 cours (de 1h à 1h30) par semaine.

Les élèves abordent la danse classique, ses codes, son langage. L'accent est porté sur la structuration corporelle, la précision du geste et l'aisance du mouvement dans l'espace.

COURS DE POINTES
(pour les élèves de 2^{ème} et 3^{ème} cycle) 1h par semaine.

Cette technique demande un travail spécifique. Travail sur l'alignement du corps, la tonicité des jambes et les pas spécifiques pour les pointes.

DANSE CLASSIQUE POUR ADULTES
(niveau avancé) 1h30 par semaine

Ces cours permettent de poursuivre ou de reprendre la danse classique en développant et en approfondissant ses connaissances. Un minimum de pratique est requis pour intégrer ce cours.

DANSE CONTEMPORAINE
1h par semaine

Découverte du langage de la danse contemporaine et/ou développement de techniques. Les élèves apprennent à maîtriser leur corps, l'espace, le rapport avec la musique et avec les autres.

A noter : l'admission en cours de danse est réglementée. Certificat médical obligatoire

Eveil

Éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique :
Prise de conscience du corps et de ses possibilités, découverte par le jeu, mises en situation.

Initial

Découverte de la sensibilité artistique et approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse :
Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres, expérimentation des principes fondamentaux de la danse classique.

1^{er} Cycle

Approfondissement de la situation corporelle et de l'expression artistique, acquisition des éléments techniques de base et découverte des œuvres chorégraphiques :
Éveil à la précision et à la qualité du mouvement dansé, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique. Acquisition des éléments techniques de base, mémorisation de courts enchaînements, découvertes de la culture chorégraphique.

- 1^{ère} phase 60 + 60 min
- 2^{ème} phase 60 + 60 min
- 3^{ème} phase 1h15 + 1h15

2^{ème} Cycle

Prise de conscience de la danse en tant que langage artistique, familiarisation avec les œuvres chorégraphiques, initiation à l'endurance et capacité à s'auto-évaluer :
Approfondissement des acquis et nouvelles acquisitions d'éléments techniques, utilisation multiple de l'espace, des dynamiques et des nuances. Approche de l'interprétation, encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, spectacles...).

1h30 + 1h20 incluant l'ensemble chorégraphique (répétitions) et/ou le travail des pointes.
1h supplémentaire spécifique aux pointes est proposée.

3^{ème} Cycle

Autonomie dans l'appropriation en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation.
Développement et approfondissement des acquis, développement de l'endurance et approche de la virtuosité, chorégraphie libre, liens avec la culture artistique et chorégraphique.

IDEM 1^{er} et 2^{ème} cycle, 1h30 + 1h30

Modalité de contrôle :

- Évaluation continue, non formalisée, tout au long de l'année pour les classes d'ÉVEIL et d'INITIATION.
- Dès le 1^{er} CYCLE, examen de fin d'année pour le passage en classe supérieure.
- Des projets d'ateliers sont à l'étude, à l'occasion de résidences d'artistes, ateliers traitant de différents sujets (répertoire, relation musique – danse, improvisation ou découverte d'autres disciplines de danse) destinés à enrichir la formation classique des élèves.

A noter : Les classes d'ÉVEIL et d'INITIATION ne sont pas obligatoires pour intégrer le cursus.

Les évaluations

Musique :

L'évaluation fait l'objet d'une attention toute particulière.

La réflexion sur ce sujet doit être permanente au sein de l'équipe pédagogique.

L'évaluation porte aussi bien sur la discipline instrumentale que sur la Formation Musicale et les pratiques collectives.

Une évaluation continue accompagne le parcours musical de l'élève :

- Cours individuels, collectifs
- Auditions / Concerts / Projets
- Évaluation en fin de cycle
- En Formation Musicale, cette évaluation constitue un contrôle des connaissances au terme d'une année
- En instrument, l'élève se produit en présence d'un jury extérieur et reçoit ensuite une série d'observations et de recommandations pour la suite de son parcours.

Modalités de contrôle :

- Si un élève est en fin de cycle, il passe alors un examen au cours duquel un jury examine s'il possède les bases souhaitées, les acquis essentiels à la poursuite de son parcours musical ; si le niveau est jugé insuffisant, l'élève est invité à se perfectionner lors d'une année supplémentaire dans le cycle et repassera le même examen l'année suivante.

Les évaluations sont obligatoires pour tous les élèves inscrits dans le cursus traditionnel.

Danse :

L'évaluation fait l'objet d'une attention toute particulière.

La réflexion sur ce sujet doit être permanente au sein de l'équipe pédagogique.

Une évaluation continue accompagne le parcours de danse de l'élève :

- Cours collectifs
- Projets
- Galas

Modalités de contrôle :

- Évaluation continue, non formalisée, tout au long de l'année pour les classes d'ÉVEIL et d'INITIATION.
- Dès le 1^{er} CYCLE, examen de fin d'année pour le passage en classe supérieure.
- Des projets d'ateliers sont à l'étude, à l'occasion de résidences d'artistes, ateliers traitant de différents sujets (répertoire, relation musique – danse, improvisation ou découverte d'autres disciplines de danse) destinés à enrichir la formation classique des élèves.

Éducation Artistique et Culturelle

Les activités à l'EMMDH comprennent également des actions autour de l'Éducation Artistique et Culturelle.

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est le premier vecteur de démocratisation culturelle. L'établissement contribue pleinement à la politique d'éducation artistique et culturelle relevant de l'Éducation Nationale, par la mise en place d'interventions autour des dispositifs de sensibilisation à l'école et en dehors. Ces interventions permettent de toucher plusieurs centaines d'enfants scolarisés en école maternelle et/ou élémentaire tous les ans.

L'éducation artistique et culturelle est une éducation à l'art et une éducation par l'art. C'est un parcours cohérent qui associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, l'acquisition de connaissances et la pratique artistique.

En contribuant au développement de la créativité et de l'esprit critique des enfants et des jeunes, l'éducation artistique et culturelle leur permet de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde. La généralisation de l'EAC implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, ministériels, artistiques, culturels, associatifs, pour développer des actions au plus près des territoires.

Les trois piliers du parcours d'Éducation Artistique et Culturelle en lien avec les grands objectifs de formation :

- Les enseignements artistiques
- Les rencontres avec les artistes et les œuvres
- Les pratiques artistiques et culturelles

Notre établissement déploie ses compétences et ses ressources et s'investit dans l'EAC au travers de diverses actions.

Il faut noter également que la Direction des Affaires Culturelles travaille à la labellisation EAC de la Ville par le ministère de la culture.

EMMDH / Missions et collaborations autour de l'Éducation Artistique Culturelle

ACTIONS RÉGULIÈRES EN MILIEU SCOLAIRE

Intitulé	Ecoles ou structures concernées	Classes	Nombre d'enfants*
« Orchestre à l'école Cordes » 1 intervention par semaine (1h)	École Élémentaire des Roses de Haguenau	1 classe de CM1	24
« Orchestre à l'école Bois et Cuivres » 1 intervention par semaine (1h45 - tutti + partiel)	Écoles Élémentaires St Georges et St Nicolas de Haguenau	2 classes de CM1	49
TOTAL			73

* Ce nombre d'enfants n'est pas à comptabiliser dans le nombre d'élèves de l'EMMDH inscrits en Coursus

DISPOSITIF ORCHESTRE À L'ÉCOLE (O.A.E.)

Partenariat avec l'Éducation Nationale

Chaque année scolaire plus de 80 enfants issus de 3 classes des écoles élémentaires de Haguenau, peuvent ainsi s'initier et pratiquer collectivement un instrument de la famille des cordes ou des vents (bois & cuivres). Il est aussi proposé aux musiciens les plus motivés de poursuivre ensuite à partir de la 6^{ème} dans les ensembles à vents ou cordes dédiés.

L'orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre. Philosophie du projet : le travail collectif est un aspect déterminant de l'Orchestre à l'École, c'est le « vivre-ensemble » et le « faire-ensemble » qui sont à privilégier. Si l'objectif musical est central, il n'en reste pas moins d'autres aspects aussi importants à développer auprès des enfants : le goût et la sensibilité artistique, l'écoute, la sociabilité, le respect, le partage, la concentration, le développement personnel, le goût de l'effort en commun, la reconnaissance publique.

La Maîtrise Ste Philomène (école maîtrisienne)

Formation proposée aux élèves de l'Institution Sainte Philomène de Haguenau du CE2 à la 3^{ème}.

Intitulé	Ecoles ou structures concernées	Classes	Nombre d'enfants*
Pré-maîtrise	École St Philomène		24
Maîtrise	Collège St Philomène		46
TOTAL			70

* Ce nombre d'enfants n'est pas à comptabiliser dans le nombre d'élèves de l'EMMDH inscrits en Coursus

L'objectif est de former des musiciens par l'étude et la pratique du chant choral, d'aborder un répertoire vocal varié dans les styles et les époques et de développer des aptitudes personnelles dans un cadre de vie dynamique.

L'enseignement général est dispensé par les professeurs de l'Institut Sainte Philomène.

Les études musicales (à raison de 7 heures minimum par semaine) sont conduites par les professeurs de l'EMMDH (déchiffrement, formation musicale et technique vocale).

Actions régulières hors temps scolaire

Dispositif dans lequel s'inscrit l'action	Intitulé	Structures ou publics concernés	Nombre d'enfants*
Périscolaire	Atelier découverte percussions	Centre Social et Culturel Robert SCHUMANN (Antenne Les Pins) et périscolaires	24
Petite enfance	Ma 1 ^{ère} note - Atelier parents-enfants (0 - 3 ans)	Médiathèque	46
TOTAL			70

* Ce nombre d'enfants n'est pas à comptabiliser dans le nombre d'élèves de l'EMMDH inscrits en Coursus

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRES SOCIAUX - « ATELIER DE PERCUSSIONS »

Les enfants des différents périscolaires et centres sociaux culturels de la Ville de Haguenau abordent une initiation aux percussions et profitent des savoir-faire techniques, grâce à un atelier mis en place par Jérémy Steibel, professeur à l'EMMDH, afin d'expérimenter la pratique de musique en groupe.

Enfants du CP au CM2 – périscolaires et CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)
Séances de 45 minutes – 1 séance / semaine. 3 sessions de 6 semaines dans l'année.

« MA PREMIERE NOTE »

L'établissement s'associe à la **MEDIATHEQUE DE HAGUENAU** pour proposer plusieurs sessions d'ateliers réguliers dans le calendrier culturel.

Sous la forme d'un atelier d'éveil musical pour les enfants de 12 à 36 mois. Elle s'organise tel un bain sonore autour de l'écoute, la manipulation d'objets sonores et d'instruments ainsi que l'expression corporelle et la voix (comptines, chants, jeux de doigts). Les séances se déroulent alternativement à la médiathèque Vieille Ile, à la bibliothèque des Pins et à la Maison de la musique et danse de Haguenau. Elles sont gratuites, sur inscription auprès de la médiathèque.

PARTIR DU RÉEL

Diffusion

L'École Municipale de Musique et Danse de Haguenau propose de nombreuses actions de diffusion.

PROGRAMMATION régulière de concerts, animations, auditions en moyenne jusqu'à 120 manifestations par an.

L'EMMDH est également **PARTENAIRE** dans la réalisation par les 5 structures culturelles de la Ville d'une « **QUINZAINE CULTURELLE** ».

L'EMMDH participe également à la programmation du **Festival « L'Humour des Notes »**.

Autres actions de diffusion dans le cadre de la saison pédagogique et artistique :

- **Ateliers de DECOUVERTE DES INSTRUMENTS** au sein de notre établissement mais aussi dans les établissements scolaires
- **MASTER-CLASSES ET RESIDENCE D'ARTISTES OU D'ENSEMBLES** y compris en danse
- **RECITAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE** en lien avec l'association M.M.H (« le Moment Musical » de Haguenau)
- **PROGRAMMATION DE MUSIQUES ACTUELLES** en partenariat avec le C.R.M.A Alsace Nord à la salle du Millénium

Ce type de manifestation vise :

- À mettre en situation d'interprète les élèves à tous les niveaux d'études
- À rendre compte à l'ensemble de la population des résultats de son travail de formation contribuant ainsi tout au long de l'année à la vie culturelle de la ville
- À former un public d'auditeur/spectateur de musique et de danse
- À faire découvrir et éveiller la curiosité des publics aux formes contemporaines de la musique

En projet, des manifestations ponctuelles (type concerts-rencontres avec des classes instrumentales d'autres écoles de musique de l'agglomération ou du département) rayonnant au-delà de la zone locale.

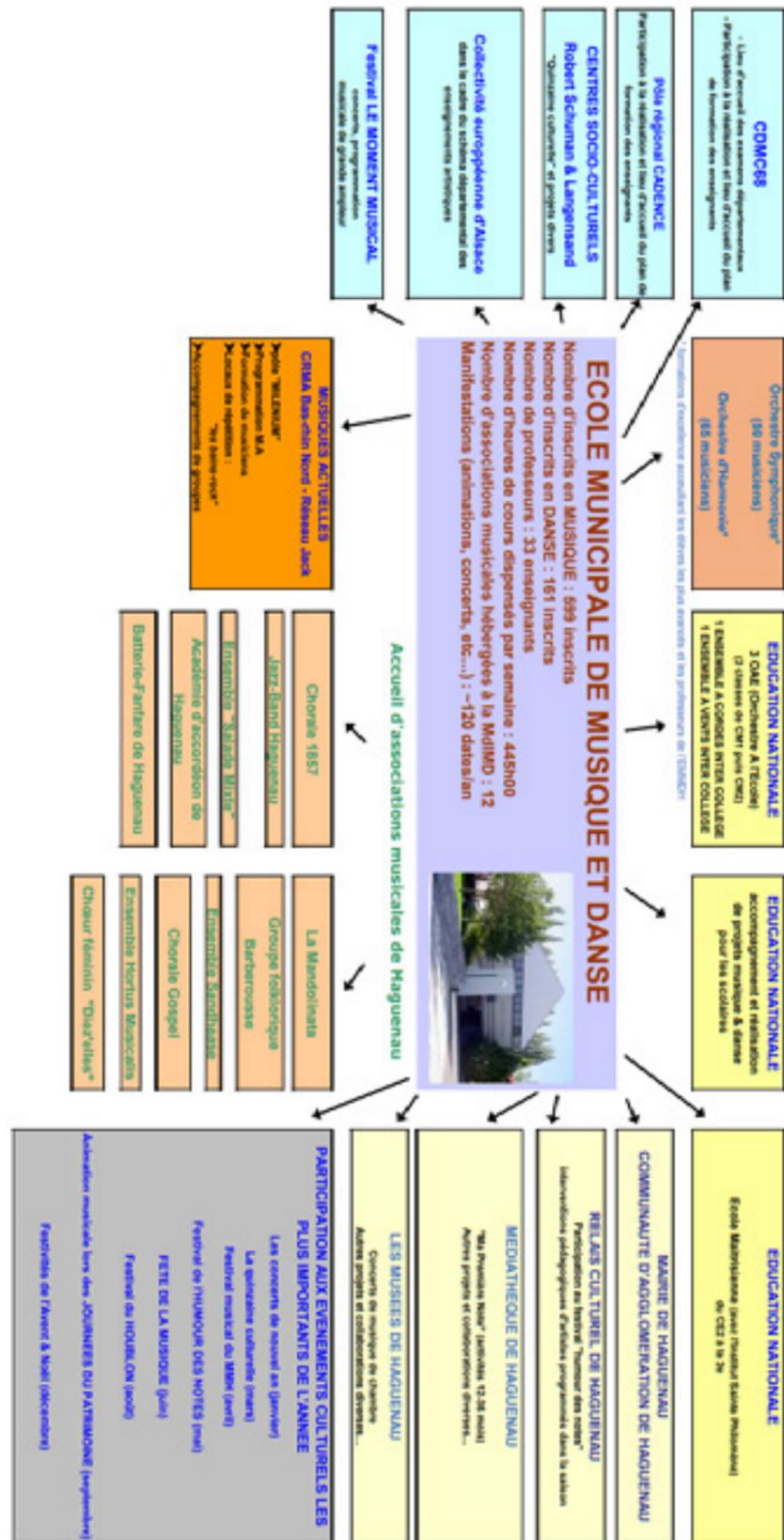
De nombreuses manifestations dans la ville sont organisées régulièrement : auditions, concerts, animations diverses.



PARTIR DU RÉEL

Actions menées par l'établissement d'enseignement artistique dans son territoire

Partenaires	Types d'action	Nombre d'interventions/an	Précisions et/ou commentaires
Ensembles musicaux	Collaboration régulière avec les 15 associations hébergées au sein de la Maison de la Musique et Danse	Variable	
Écoles primaires	Atelier de découverte instrumentale	Variable 20h / an	Proposer des interventions aux écoles primaires de la Ville
Petite enfance	Animation / découverte	Variable	Festival HDN /15N Culturelle
Seniors (EHPAD, ...)	Concerts	Variable (minimum 1)	Dans le cadre de la fête de la musique
Publics empêchés (préciser dans quelles structures)	Animation en Maison de retraite ou centres de soins	Variable	Plusieurs fois dans l'année
Associations locales	Participation à différentes sollicitations tout au long de l'année	Variable	
Bibliothèques / médiathèques	« Ma Première Note » « Rencontres musicales »	18 / an Variable	Animation d'éveil pour les 12-36 mois Cycle de conférence musicale / showcase
Centres sociaux-culturels, MJC...	Programmation commune dans le cadre des « quinzaines culturelles » / Humour Des Notes	Variable	Projets autour de l'initiation à la percussions, présentations d'instruments...
Lieux de diffusion	Concerts / auditions/ Galas	Variable	Concerts dans différents lieux de diffusion de la Ville (Théâtre, Millénium, Salle de la Douane, Eglise, ...)
CRMA	Plan de formation Accompagnement de groupes	Le plus souvent possible	
	Concerts, auditions, festival, etc...	120 / an en moyenne	
Autres, préciser :	Rencontres d'élèves musiciens des EM d'Alsace du Nord	3 projets minimum	Sous forme de prestations musicales ou de rencontres avec des artistes invités



VILLE DE HAGUENAU
RAYONNEMENT
DE LA MAISON DE LA MUSIQUE ET DANSE
 Etablissement Public d'Enseignement Artistique

Rayonnement et partenariats

Partenaires culturels municipaux (CSC, écoles, associations...)

Les partenaires culturels basés en ville qui ont été identifiés peuvent être regroupés en plusieurs ensembles majeurs :

- Ville de Haguenau
- Collectivité européenne d'Alsace
- Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Ensemble des services de la Ville
- Institutions culturelles de la Direction de la Culture (Relais Culturel, Médiathèque, Musées, Théâtre)
- Centres sociaux et MJC (CSC Robert Schuman, CSC Langensand)
- Orchestres conventionnés avec la Ville de Haguenau (Orchestre d'Harmonie, Orchestre Symphonique, Batterie-Fanfare)
- Ensembles musicaux et artistiques, chorales, ensembles folkloriques (12 associations hébergées au sein de la Maison de la Musique et Danse)
- Associations (associations culturelles et musicales du territoire)
- Association « Le Moment Musical de Haguenau »
- Association Haguenau Terre de Réussites
- Centre de Ressources des Musiques Actuelles - CRMA (Réseau Jack)
- Studios d'enregistrement les Bains Rock
- Office du tourisme
- Compagnies et artistes en résidences
- Atelier théâtre du Relais Culturel
- Établissements médico sociaux éducatif : IMP des Glycines
- Maison de retraite du Centre Hospitalier, EHPAD, Résidence senior Damecosi
- Conseil Municipal des Enfants
- La Petite Enfance : Crèches, Halte garderie, jardins d'enfants, jardins d'éveil et autres structures passerelles
- Divers lieux de diffusion pour les concerts (Millenium, salle de la douane, églises...)
- Autres écoles de Musique et Danse de la CAH, du Département, Région, Conservatoires du réseau
- Association Les Noëlies
- Cadence, Pôle musical Régional
- Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute Alsace - CDMC 68
- Association OAE
- FFEA

Éducation Nationale :

- Les référents pédagogiques du rectorat : Inspections Haguenau Nord et Haguenau Sud
- Les établissements d'enseignements : Institution Sainte-Philomène, Séminaire de Walbourg, Collège des Missions Africaines
- Les écoles primaires : École Élémentaire Saint-Nicolas, École Élémentaire des Roses, École Élémentaire Saint Georges, École Élémentaire Vieille-Île, École Élémentaire Musau, École Primaire de Marienthal, École bilingue ABCM Zweisprachigkeit, Institution Sainte-Philomène.
- Les collèges : Collège Foch, Collège Kléber, Collège des Missions Africaines
- Les lycées généraux et professionnels / les CAP : Lycée Robert Schuman, Lycée Heinrich-Nessel

II. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Perspectives 2025-2030

Valeurs et enjeux

L'EMMDH inscrit son action sur un socle de valeurs communes permettant de favoriser la confiance en soi, l'émancipation de l'enfant, le partage et la solidarité :

- Culture pour toutes et tous
- Transmission de qualité pour une pratique engagée de l'élève
- Plaisir de s'exprimer sur scène et de créer

Le projet de l'EMMDH mise sur 3 axes qui comprennent les différents domaines de fonctionnement et d'intervention.

Qualité, exigence et éveil artistique

L'enseignement artistique, activité constitutive de l'établissement doit conserver la qualité et l'exigence dues à l'enseignement d'un art tout en ayant la capacité de faire preuve d'ouverture, à l'éveil d'un public qui évolue dans une société en constante mutation.

Valorisation, adaptabilité et ouverture

Dans un territoire avec un large éventail socio-économique, il s'agit de valoriser une offre pédagogique et artistique plus large, que ce soit au niveau des publics, des lieux, des formes ou des contextes.

Rayonnement et actions

L'EMMDH est un acteur essentiel de la vie du territoire à travers différentes formes : manifestations, actions pédagogiques et artistiques, coopération territoriale, appuis et ressources avec les différents partenaires.



Analyse de la situation existante et évolutions

Points forts de l'établissement

L'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau se positionne comme un établissement de référence, tant en ce qui concerne la qualité de l'enseignement que pour les liens qu'elle génère et facilite avec la vie culturelle du territoire et le monde artistique en général.

Les principaux points forts de l'établissement :

- 750 élèves inscrits, qui constituent la force vive de l'établissement. Ces effectifs facilitent l'organisation des enseignements collectifs et l'élaboration de projets,
- Une équipe de professeurs qualifiés et passionnés, qui garantissent un enseignement exigeant et de qualité,
- Une trentaine de disciplines enseignées dont les instruments rares et les instruments anciens, peu enseignés dans les autres établissements du département (Hautbois, Basson, Contrebasse, Harpe, Mandoline par exemple),
- Plus de 120 événements par an : concerts, auditions, animations qui sont autant d'occasions de restituer et valoriser le travail des élèves et de leurs professeurs,
- Un positionnement central sur le territoire Nord du Bas-Rhin,
- Un environnement culturel actif, riche, diversifié, enrichi de la collaboration de structures qui travaillent en intelligence collective au sein de la Direction Culturelle de la Ville,
- Des liens étroits avec les ensembles de pratique musicale et chorégraphiques amateurs du territoire,
- Des liens facilités avec les structures de diffusion.

L'environnement culturel de l'établissement permet d'assurer la qualité et la richesse de l'enseignement ainsi qu'une activité culturelle d'envergure, tout en s'inscrivant dans une échelle de rayonnement qui facilite le maintien des liens de proximité avec les acteurs, publics et partenaires avec lesquels il évolue.

Pistes d'améliorations

Outre les nombreux points forts de l'établissement, les phases de travail ont mis en lumière quelques fragilités dans le fonctionnement de l'établissement :

- La question de l'occupation des locaux, souvent saturée au moment des pics d'activités.
- L'absence d'un équipement de restitution et de diffusion rattachée à l'établissement (auditorium).
- Les limites des dispositifs de communication au vu du nombre d'événements à porter à la visibilité du public de l'EMMDH et du public Haguenovien.

Opportunités

L'environnement politique, culturel et territorial de l'établissement révèle des opportunités susceptibles de faciliter son évolution :

- L'établissement est le seul de plus de 500 élèves sur le territoire Nord de la Collectivité européenne d'Alsace. L'organisation de son enseignement, sa structuration et son environnement culturel permettraient d'envisager une **labellisation** apportant une reconnaissance au niveau national.
- Les liens forts avec l'**Education Nationale** constituent un terrain propice au développement de dispositifs de partenariats tels que l'Orchestre à l'Ecole ou les Classes à Horaires Aménagés Musique.
- **Les compétences de l'équipe** permettent de développer davantage l'enseignement de répertoires spécialisés et ainsi d'attirer un public plus large et de développer de nouvelles propositions (musiques anciennes, musiques du monde, musiques actuelles, jazz et improvisation, etc...).
- **Les liens** avec le tissu associatif en général et les ensembles de pratiques en amateur en particulier, ouvrent de nombreuses possibilités de collaborations, d'élargissement des publics et de la visibilité de l'établissement.
- La présence sur le territoire de l'enseignement **d'autres disciplines** telles que le théâtre, les arts plastiques, ouvrent des perspectives d'élargissement de l'enseignement.

Points de vigilance

Bien que le contexte actuel soit favorable à l'évolution de l'établissement, il existe des points de vigilance à prendre en considération :

- La multiplicité des **sollicitations de participation aux animations** permet une visibilité de l'établissement et répond aux objectifs d'élargissement de son rayonnement. Pour autant, le **bon déroulement des programmes pédagogiques et la qualité de l'enseignement doivent rester une préoccupation prioritaire.**
- **La présence à proximité de l'établissement d'une offre de pratique musicale privée ou à domicile** fonctionnant sur un schéma pédagogique et une politique tarifaire attractive pourrait tendre à fragiliser le fonctionnement de l'EMMDH. Il s'agit à la fois d'adapter nos offres d'enseignement aux projets artistiques de chacun, tout en assumant l'identité d'établissement d'enseignement public et en respectant les cadres pédagogiques qui s'y rapportent.
- Sur le plan financier, **la situation de crise économique** actuelle limite les possibilités de faire évoluer la grille tarifaire, levier permettant d'alléger le reste à charge qui pèse sur les communes.



Évolution de l'établissement sur la période 2025-2030

Axes d'évolution et phasage

Le processus de concertation a mis en évidence plusieurs axes de développement réalisables sur la période 2025-2030, qui concernent :

- **Le statut de l'établissement**, avec le projet de labellisation en Conservatoire à Rayonnement Communal et à long terme l'élargissement de l'enseignement d'autres disciplines, comme le théâtre ou la danse hip hop par exemple.
- La **labellisation** s'inscrit dans son évolution naturelle au vu des engagements constants de la collectivité mais aussi au regard de la situation de l'établissement, de son organisation, de sa centralité géographique, de son rayonnement et de son positionnement au sein du territoire.
- **Les évolutions pédagogiques** concernant les contenus des programmes de Formation Musicale - notamment de parcours adaptés -, l'évolution d'un cursus Musiques Actuelles, l'évolution du département musiques anciennes et le développement des instruments rares.
- **L'élargissement du champ d'action** de l'établissement avec le développement des actions liées à l'Education Artistique et Culturelle, la création de dispositifs d'actions en milieu scolaire.

Phasage de l'évolution de l'établissement sur la période 2025-2030

Critères	Axes d'évolution	Années scolaires				
		25/26	26/27	27/28	28/29	29/30
Statut de l'établissement	Labellisation en Conservatoire à Rayonnement Communal	C	R			
	Evolution vers l'enseignement du théâtre au sein de l'EMMDH			C		R
Elargissement des publics	Développement des actions liées à l'EAC	R	R	R	R	R
	Ouverture d'une classe CHAM instrumentale	R	R	R		
	Elargissement des interventions en milieu scolaire - Etudier la possibilité de recrutement d'un musicien intervenant (DUMI)		C	R		
Evolutions pédagogiques	Intégration de nouvelles démarches pédagogiques liées au parcours personnalisé	C	C/R	R	R	
	Réflexion autour de l'accueil du public en situation de handicap	C/R	C/R	R	R	
	Evolution du cursus Musiques Actuelles		C	R		
	Favoriser la création contemporaine et la rencontre avec les artistes d'aujourd'hui et de demain	R	C/R	C/R	C/R	
	Redynamiser les instruments rares et le département musiques anciennes		C	R		

C : Conception - R : Réalisation

Outre les délais inhérents à la conception de ces projets, le phasage de leur exécution sur la période 2025-2030 sera évidemment conditionné par les contraintes financières de la collectivité au regard des moyens à mettre en œuvre pour assurer leur réalisation.

Évolution du statut de l'établissement

UN ÉTABLISSEMENT LABELLISÉ CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL

Le classement des établissements d'enseignements artistiques spécialisés en **conservatoire** vise à conforter le réseau national d'enseignement public et atteste **d'un socle qualitatif et professionnel identique partout et pour tous** permettant de favoriser une grande diversité de profils d'amateurs comme d'étudiants.

La région Grand-Est compte actuellement 4 Conservatoires à Rayonnement Régional dont 1 sur le territoire alsacien (Nancy, Reims, Metz et Strasbourg), 5 Conservatoires à Rayonnement Départemental dont 2 sur le territoire alsacien (Charleville-Mézières, Colmar, Epinal, Mulhouse et Troyes) et une quinzaine de Conservatoires à Rayonnement Communal dont seulement 1 (Saint-Louis) sur le territoire alsacien.

L'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau compte parmi les plus importantes écoles de musique et danse du Bas-Rhin au regard des effectifs d'élèves et de l'équipe pédagogique, de la dynamique des projets et des actions culturelles qui sont menées. Elle propose un enseignement en lien avec les schémas nationaux, délivré par des enseignants qualifiés. Répondant aux critères demandés, il s'agit donc par cette démarche de labellisation d'afficher la conformité de l'organisation de l'enseignement selon les critères du label, de positionner l'établissement comme un établissement de référence sur le territoire alsacien et de lui attribuer une reconnaissance par le Ministère de la Culture.

OUVERTURE DE L'ENSEIGNEMENT VERS LE THÉÂTRE, LES ARTS PLASTIQUES

L'implantation sur le territoire de structures enseignant le théâtre, la danse jazz, hip hop et les arts plastiques, associé à une politique culturelle du territoire qui affiche une volonté appuyée de créer du lien entre ces disciplines, génèrent un contexte favorable à l'intégration de ces enseignements au sein d'un établissement d'enseignement artistique public, qui garantit :

- La reconnaissance d'un enseignement de qualité, en adéquation avec les textes cadres et les schémas d'orientations pédagogiques nationaux en vigueur.
- Un enseignement délivré par des professeurs diplômés, certifiant de compétences pédagogiques et artistiques et de capacités d'adaptation à tous les publics et à tous les projets.
- Les perspectives d'évolution et de débouchés vers des filières artistiques, dans le domaine amateur ou professionnel, au travers de cursus reconnus sur le plan territorial et national.

La diversité des disciplines enseignées au sein d'un même établissement qui favorise les interactions artistiques, forme l'ouverture d'esprit et développe la créativité, notions qui font partie intégrantes de la formation d'un artiste accompli.

Comme évolution à long terme, les passerelles actuelles entre l'EMMDH et le Relais Culturel pourraient favoriser l'émergence d'une pratique théâtrale au sein du futur conservatoire.

Le succès des ateliers en place encadrés par des intervenants professionnels, les conditions d'accueil et la dynamique des projets pédagogiques et artistiques sont autant d'atouts qui réduisent la problématique de sa réalisation à la mise en place d'un cursus d'études conforme aux schémas d'orientation pédagogique nationaux.

L'intégration de l'enseignement de ces disciplines au sein de l'EMMDH impliquera outre la constitution de cursus, l'intégration de professeurs qualifiés dans la collectivité et la mise en adéquation des locaux conformément aux recommandations des schémas nationaux.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Élargissement du champ d'action de l'établissement

En parallèle de l'enseignement spécialisé, l'EMMDH travaille à l'élargissement de son champ d'action au travers des interventions proposées :

- Au sein des établissements scolaires,
- Au sein des structures périscolaires,
- En partenariat avec les structures sociales,
- Au sein des structures et du champ de la petite enfance
- Par des actions à destination du public en situation de handicap (en lien avec les structures médico-sociales du territoire)

Dans le cadre de l'évolution de l'établissement, des améliorations sont envisagées dans chacun de ces domaines par le développement des actions existantes et la mise en place de nouveaux dispositifs.

DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LES ACTIONS CULTURELLES À DESTINATION DE TOUS LES PUBLICS

L'établissement développe et favorise les **actions de sensibilisation à destination d'un public élargi**, qui relèvent à la fois des directives du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique et de la politique culturelle du territoire. Il s'agit notamment :

- D'animations à thème proposées aux familles en transversalité avec d'autres structures culturelles de la Ville de Haguenau (musées, bibliothèques, relais culturel)
- D'ateliers de découverte instrumentale à destination des enfants accueillis au périscolaire, voir élargissement d'ateliers danse
- D'ateliers pour les groupes de la mission locale

Il s'agira également d'élargir les actions en direction des publics éloignés (le public sénior, le secteur de la petite enfance et le milieu hospitalier).

AMÉLIORER L'INCLUSION DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

L'EMMDH s'inscrit dans une démarche inclusive au travers de propositions pédagogiques.

L'évolution consistera en premier lieu à **pérenniser les actions** organisées ponctuellement et à **élargir les possibilités du parcours personnalisé** en proposant des modules de Formation Musicale adaptés aux particularités des élèves.

Pour accompagner cette évolution de manière pertinente, il conviendrait de flécher un **référent** au sein de l'équipe pédagogique. Chargé d'élaborer un état des lieux des actions en place et de recenser les besoins, il aura pour mission d'accompagner cette évolution en élaborant un plan d'actions permettant de répondre de manière pertinente aux demandes des publics, qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation inclusives ou de besoins spécifiques liés au cursus d'enseignement. Il conviendrait d'inclure des propositions de formations adéquates pour l'équipe.



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

RENFORCER DES LIENS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Des liens étroits sont entretenus avec l'Éducation Nationale au travers des dispositifs tels que l'Orchestre à l'École, l'école maîtresse ou les Classes à Horaires Aménagés Musique.

Il faut noter également que la Ville de Haguenau est engagée dans la démarche de label « 100% EAC » qui valorise les territoires engagés dans une démarche d'éducation culturelle pour tous les élèves durant leur parcours scolaire.

L'établissement doit s'inscrire dans ce dispositif en permettant l'accès à la pratique et à la rencontre artistique au plus grand nombre.

Déployer des moyens autour d'un dispositif d'actions de sensibilisation par des musiciens intervenants en milieu scolaire

Dans ce sens, l'EMMDH pourrait tendre vers de nouvelles ressources nécessaires pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éveil à la musique en milieu scolaire, grâce au travail de musiciens intervenants (DUMI), qui toucherait chaque année plus de 2000 élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville, voire de la Communauté d'Agglomération.

Élargissement et adaptation du dispositif Orchestre à l'École

Un « Orchestre à l'École » a pour principal objectif l'épanouissement et la réussite de tous les enfants par le biais d'une pratique instrumentale collective en milieu scolaire.

Chaque « Orchestre à l'École » constitue un projet à la fois musical et pédagogique. Il est issu d'un partenariat impliquant toujours un établissement scolaire, un conservatoire ou une école de musique et une collectivité territoriale faisant ainsi rayonner l'enseignement de la musique sur le territoire, qu'il soit urbain, péri-urbain ou rural.

Dans la poursuite des actions déjà menées, il est envisagé l'élargissement à l'adaptation pédagogique du dispositif sur 3 années (au lieu de 2 ans actuellement) afin de se conformer à la charte nationale, ainsi que d'améliorer l'encadrement pédagogique et les résultats obtenus à l'issue du cycle d'apprentissage. Le cycle d'apprentissage sera donc dorénavant entamé dès le CE2.

Évolutions des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) instrumentales

La pratique instrumentale contribue au développement d'un sens musical et artistique en plaçant l'enfant dans un parcours de réussite individuelle au sein du collectif.

Proposer une formation en horaires aménagés consiste à l'insertion de l'enseignement d'une discipline artistique pendant le temps scolaire. Ce cursus permet une véritable immersion et construit des musiciens qui, pour certains, deviennent professionnels. De plus, le cursus en horaires aménagés permet de respecter davantage le rythme de l'enfant avec une articulation adaptée du parcours pédagogique comme des projets artistiques.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Évolution des schémas pédagogiques

L'enseignement artistique est en constante évolution. Il est souhaitable que l'établissement s'inscrive dans une démarche pédagogique innovante.

Pour ce faire, l'évolution des schémas pédagogiques se décline en plusieurs actions qui concernent principalement :

- L'évolution des pratiques pédagogiques, tel que le parcours personnalisé
- La structuration de l'enseignement des Musiques Actuelles.

ÉVOLUTION DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

L'organisation pédagogique de l'établissement respecte le schéma des textes cadres, tout en comportant des souplesses permettant de s'adapter aux projets spécifiques des élèves (organisation de la Formation Musicale par niveaux de compétence, cursus Adolescents et Adultes, parcours personnalisé).

Des évolutions sont nécessaires pour s'adapter aux besoins des publics et à l'évolution des pratiques.

- **Un cursus adapté au projet de l'élève :**

Selon le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique, un parcours personnalisé peut être mis en œuvre dès le 2^{ème} cycle, en concertation avec la direction, permettant l'adaptation des contenus de l'enseignement au projet de l'élève, sans nécessairement une finalité diplômante. La mise en œuvre d'un tel parcours permettrait à l'établissement d'offrir plus de souplesse dans le parcours pédagogique de l'élève.

- **Intégration de nouvelles pratiques pédagogiques :**

Placer l'élève au centre du projet est une priorité. Des réflexions sur le parcours de l'élève sont mises en place afin de favoriser une meilleure cohésion et réussite de l'élève.

- **Rééquilibrage du développement et engagement entre les différents orchestres et pratiques collectives de l'EMMDH :**

Un travail devra être mené pour permettre à l'élève de poursuivre au mieux son cursus et favoriser le collectif au centre de l'apprentissage et de la pratique (pratique collective régulière, projet de rencontre avec des artistes, projets transversaux).



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

ÉVOLUTION ET DÉVELOPPEMENT DU CURSUS MUSIQUES ACTUELLES

Le département des Musiques Actuelles de l'EMMDH n'a cessé de se développer ces dernières années, autant en cours individuels que dans les ateliers collectifs.

De nombreux projets pédagogiques et de nombreuses occasions de restitutions contribuent à mettre en valeur le travail des équipes et permettent de confronter les élèves aux réalités de la scène.

Le domaine des Musiques Actuelles intègre d'autres notions et d'autres esthétiques musicales, telles que le jazz, l'improvisation et la musique électronique au travers des techniques de composition numériques.

L'EMMDH s'engage dans une démarche de modernisation de l'enseignement des Musiques Actuelles qui inclura :

- La structuration de l'enseignement de la formation musicale afin d'en adapter les contenus aux besoins de ce type de répertoires.
- L'élargissement des compétences vers l'enseignement du jazz, de la musique improvisée, de la musique électronique et la MAO (Musique Assistée par Ordinateur) en profitant de l'intérêt suscité au travers des projets ponctuels,
- La mise en valeur du département au travers d'un plan de communication adapté, en valorisant l'enseignement et en assumant l'identité d'établissement public et de formation complète, dont l'objectif est de former des musiciens autonomes.

Accroître l'attractivité de l'EMMDH au travers d'un enseignement innovant en matière de Musiques Actuelles, créer des ressources d'esthétiques diverses, améliorer la visibilité de l'établissement au travers de projets pédagogiques et artistiques diversifiés constituent les principaux enjeux de cet axe d'évolution.

Le partenariat déjà mis en place avec le Centre de Ressources des Musiques Actuelles – CRMA Bas-Rhin Nord et les Bains Rock, reste en place afin d'accompagner au mieux les pratiques amateurs du territoire dans le domaine des musiques actuelles et de tisser des liens avec des artistes en résidence.



Outils de mise en oeuvre

Ce chapitre décrit les outils à mettre en oeuvre pour accompagner l'établissement dans ses évolutions.

Accompagnement des équipes pédagogiques

L'enseignement artistique est en constante évolution, à la fois au travers des objectifs fixés par les schémas nationaux du Ministère de la Culture, mais aussi de l'évolution des attentes des publics et des directives inhérentes aux politiques culturelles du territoire.

Aussi, il est nécessaire d'accompagner l'équipe enseignante afin que ses membres puissent envisager leurs nouvelles missions sans appréhension et avec conviction, dans le but de permettre une mise en oeuvre efficace de ces évolutions.

Il s'agira notamment d'une part de s'appuyer sur les **opportunités de formation** adaptées à chaque objectif et au profil des membres de l'équipe concernés, et d'autre part d'intégrer des formations collectives favorisant la créativité de l'équipe sur les questions de transversalité des projets.

Évolution de l'équipe administrative

L'évolution vécue avec une augmentation des effectifs d'élèves, de professeurs, le développement des actions culturelles et des projets pédagogiques dans l'intérêt de l'élève et de la visibilité de l'établissement, nécessite un renforcement de l'équipe administrative, à fortiori lorsque de nouvelles pistes d'évolution sont envisagées pour l'établissement.

L'équipe fonctionne actuellement avec un poste d'assistant administratif assurant la fonction de responsable administratif et un poste d'assistant administratif assurant les fonctions d'accueil au public.

L'optimisation de l'équipe a permis de dégager, à ce jour un poste de chargé de l'action culturelle, nécessaire pour permettre d'assurer un fonctionnement efficient en termes :

- De réactivité par rapport aux demandes des publics, des équipes et des partenaires.
- D'efficacité des suivis de projets.
- De temporalité des communications permettant la visibilité de l'établissement.

En prenant le relais de la direction sur le fonctionnement quotidien de l'établissement, ce poste facilite l'élaboration et la réalisation des projets liés à son évolution. Il en va du bon fonctionnement de l'établissement de confirmer ce poste, voire de l'élargir.

Coopération entre l'administration et l'équipe pédagogique

La communication entre les professeurs et l'administration de l'école se doit d'être améliorée et rendue plus fluide, notamment grâce aux outils numériques mis à disposition. Le logiciel de gestion d'école se doit d'être une interface privilégiée, ainsi que l'outil Microsoft Teams mis à disposition par la collectivité pour les agents.

Communication et visibilité de l'école

Une communication mutualisée au sein de la Direction de la Culture, favorise le développement de nouveaux supports et un modèle de communication plus dynamique, afin de renvoyer une image plus contemporaine de l'établissement, ouvert sur le monde et rendre visibles les actions de l'école menées sur le territoire.

Évolution du bâtiment

La nécessité de travailler sur l'amélioration du bâtiment est motivée par 3 constats :

- Le fonctionnement actuel : avec la fréquentation actuelle et au regard du nombre d'élèves, de professeurs, d'offre de pratiques collectives, de projets, l'établissement souffre d'une gestion de l'occupation de salles qui s'est considérablement complexifiée.
- La bonne gestion de la mutualisation du bâtiment : il s'agit de borner les conditions d'accueil et d'accepter avec cohérence l'accueil de groupes / ensembles extérieurs au sein de la Maison de la Musique et Danse. Ceci grâce aux conventions d'utilisation des locaux établies chaque année avec les ensembles conventionnés et les associations utilisatrices.
- L'évolution de l'établissement : au travers du Projet d'Établissement, un certain nombre de pistes d'évolutions sont évoquées avec notamment l'intégration de l'enseignement d'autres disciplines, notamment le théâtre, qui nécessitent de saisir les opportunités ou de mener en parallèle une réflexion approfondie sur les bâtiments et les conditions d'accueil du public.
- Le contexte économique : dans le contexte de la crise énergétique actuelle, les besoins en termes d'amélioration de l'isolation thermique coïncident pleinement avec les nécessités d'améliorations des conditions acoustiques dans les locaux.

Aussi, une rénovation des locaux est envisagée par étape et permettra de mettre en adéquation les conditions de travail et d'accueil en fonction des besoins liés à l'évolution de l'établissement.

Suivi du Projet d'Établissement et Évaluation

Ouvrir la concertation aux parents d'élèves et aux partenaires

Les pistes d'évolution de l'établissement évoquées précédemment émanent à la fois du contexte politique et culturel dans lequel l'établissement s'inscrit et de l'expertise des professeurs en rapport avec leur connaissance du territoire et de leurs publics.

Ouvrir la concertation aux usagers et les inclure dans les réflexions liées à l'évolution de l'établissement permettrait de favoriser la réussite de leurs mises en oeuvre. Cela est fait dans le cadre du Conseil d'Établissement, mais pourra tendre à s'améliorer et envisager encore d'avantage de concertations.

Suivi du Projet d'Établissement par un Comité de Pilotage

Afin d'assurer le suivi du Projet d'Établissement, il est proposé de créer un nouveau Comité de Pilotage composé :

- Des représentants des financeurs (CeA, DRAC, ...),
- Des élus du Comité de Suivi de l'Établissement,
- Des élus de la Ville,
- Du directeur des Affaires Culturelles de la Ville,
- De la direction de l'établissement,
- De représentants de l'équipe pédagogique,
- De représentants des usagers.

Ce Comité de Pilotage aura pour rôle de suivre la réalisation des projets d'évolution de l'établissement. Il est proposé de réaliser un bilan du Projet d'Établissement à mi-période soit dans le courant de l'année 2027.



III. CONCLUSION

CONCLUSION

Entre tradition et modernité, ancrée dans un travail de qualité et de proximité, l'EMMDH est depuis longtemps en évolution permanente, renouvelée par les dernières recherches pédagogiques, mais aussi par les modifications de son environnement.

Espace d'ouverture et d'épanouissement, l'établissement contribue à la sociabilisation par l'art. Elle est un acteur à part entière de la cité, et participe de ce fait à la politique culturelle portée par la collectivité.

Elle a su aux cours des dernières années s'ouvrir aux nouveaux publics, a maintenu et souvent accru sa participation aux activités culturelles de la Ville, continué la diffusion de ses spectacles propres.

Coopérant régulièrement avec les autres établissements culturels de la Ville, elle s'est ouverte à de nouveaux partenaires. Elle reste attentive aux demandes du tissu associatif et des pratiques en amateur, assurant ainsi un soutien réel aux autres activités musicales de la ville.

Il lui appartient, avec l'ambition renouvelée de la collectivité, de poursuivre ses actions et ses missions :

- Enseignement à destination des amateurs
- Encouragement et soutien aux pratiques amateurs locales (associations)
- Élargissement des missions d'éducation artistique et culturelle
- Ouverture aux nouveaux publics, démocratisation de l'accès à l'art et réduction des inégalités sociales d'accès à la culture, y compris dans le champ de l'inclusion
- Création et diffusion artistique, tant par ses actions propres que par des partenariats culturels
- Articulation à la vie culturelle locale par le maintien des partenariats existants
- Contribution à la cohésion sociale et au partage des valeurs citoyennes
- Importance donnée aux pratiques collectives
- Ouverture et élargissement de projets pluridisciplinaires

L'activité de l'équipe administrative ainsi que des professeurs, leur dynamisme et leur souci permanent de s'ouvrir aux publics amateurs, comme de former les futurs grands amateurs de demain et certains des futurs professionnels, sont incontestables. La réactivité des équipes et le rayonnement de l'EMMDH sur la collectivité, son attractivité au-delà de la ville même, témoignent de la qualité de l'enseignement et permettent d'envisager l'avenir sous les meilleurs auspices, avec l'aide du service culturel, des services techniques, des différents lieux de diffusion et des différents partenaires.

Dans la société à toute vitesse du XXI^{ème} siècle, les espaces de rencontre entre les générations et entre les différents publics sont précieux et rares. Il appartient à l'EMMDH de jouer ce rôle dans ses murs et dans les autres espaces de la Ville pour être lieu de vie, de partage, d'échange et de culture pour le plus grand épanouissement des mélomanes et concitoyens de Haguenau et des environs.

IV. ANNEXES

ANNEXES

L'équipe pédagogique

Nom et prénom	Missions au sein de l'établissement
AUER Jean-Noël	Enseignement du saxophone Direction des ensembles de saxophones Direction de l'ensemble de saxophones d'Alsace du Nord - Sax ADN Direction de l'orchestre d'harmonie (2e cycle)
AST Isabelle	Cours de technique vocale au sein de l'Ecole Maitrisienne Atelier de «déchiffrage» au sein de l'Ecole Maitrisienne Cours de formation musicale au sein de l'Ecole Maitrisienne Accompagnement au piano des élèves instrumentistes (auditions & concert)
BECKER Ruth	Enseignement de la mandoline Direction ensemble de mandolines
BEREAU Etienne	Enseignement du basson Participation aux orchestres du 3e cycle (selon les besoins)
BÜCKNER Marie	Enseignement du chant (classique et musiques actuelles) Cours de technique vocale au sein de l'Ecole Maitrisienne
CHARTREUX Sophie	Enseignement de la formation musicale en 1e cycle Enseignement de la formation musicale « adolescents » et « adultes »
COTTEAU Charlotte	Enseignement de la formation musicale (2e-3e cycle) Cours de FM au sein de l'Ecole Maitrisienne Atelier de «déchiffrage» au sein de l'Ecole Maitrisienne Professeur-coordonateur du département Formation Musicale
DAUJEAN Christelle	Enseignement de la danse classique (initiation) Enseignement de la danse contemporaine
DE ALMEIDA JOSE	Enseignement du cor Direction de l'ensemble de cors
DELAVAUD Anne	Enseignement de la danse classique Professeur coordinateur du département danse
DUCHAILLUT Hélène	Enseignement de la harpe Direction de l'ensemble de harpes Participation aux orchestres du 3e cycle (selon les besoins)
FASSEL Mathieu	Enseignement du tuba Enseignement de l'euphonium Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « cuivres » (OAE)
FORNECKER Nathalie	Enseignement de l'éveil musical (enfants de 3 ans à 6 ans) Enseignement de la formation musicale en 1e cycle Direction musicale de l'Ensemble Vocal Adultes (EVA) Intervention en milieu scolaire/petite-enfance
GALESKI Stéphane	Enseignement de la guitare électrique Direction d'ateliers de pratique collective en musiques actuelles Musicien conseil auprès du CRMA pour les pratiques amateurs en musiques actuelles (accompagnement sur mesure) Professeur-coordonateur du département des musiques actuelles
HAAS Marc	Enseignement de l'alto Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « cordes » (OAE) Direction de l'Orchestre Symphonique de Haguenau (OSH)
HAAS Valérie	Enseignement du violon Direction de l'ensemble à cordes (1er cycle) Direction de l'ensemble à cordes (2e cycle) Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « cordes » (OAE) Participation aux orchestres du 3e cycle (OSH)

Nom et prénom	Missions au sein de l'établissement
HEYL Jean-François	Enseignement du piano jazz & des claviers Enseignement du piano classique dont les adultes Accompagnement au piano des élèves instrumentistes (auditions & concerts)
KLEIN Alexis <i>(en disponibilité)</i>	Enseignement du tuba Enseignement de l'euphonium Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « cuivres » (OAE)
LE DIVENAH Christophe	Enseignement du hautbois Participation aux orchestres du 3e cycle (selon les besoins)
LEBEDEL Emmanuel	Enseignement du trombone Coordination et Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « cuivres » (OAE) Direction de l'ensemble les « Vents d'Hag » Participation aux orchestres du 3e cycle (selon les besoins)
LE LEAP Davide	Enseignement de la guitare basse Enseignement de la contrebasse Direction d'ateliers de pratique collective en musiques actuelles Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « cordes » (OAE)
LINDECKER Agnès	Enseignement du violoncelle Direction de l'ensemble de violoncelles adultes Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « cordes » (OAE) Direction de l'ensemble CHIC (cordes haguenviens inter-collège) Participation aux orchestres du 3e cycle (OSH)
LUX Jean-Claude	Enseignement de la guitare acoustique Direction des ensembles de guitares du 1er cycle Direction des ensembles de guitares du 2e et 3e cycle Direction des ensembles de guitares Adultes
LUCK Maxime	Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « bois » (OAE)
OBERLE Pascale	Enseignement de la flûte traversière Direction de l'ensemble de flûtes traversières du 1e cycle Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « bois » (OAE) Participation aux orchestres du 3e cycle (selon les besoins) Intervenante dans l'activité : «Ma Première Note» (pour les 12-36 mois)
SCHÄFER Annette	Enseignement de la formation musicale en 1e cycle Cours de Formation Musicale au sein de l'Ecole Maitrisienne Atelier de «déchiffrage» au sein de l'Ecole Maitrisienne Direction musicale de la pré-maitrise de l'Ecole Maitrisienne (élèves du CE2 au CM2) Intervenante dans l'activité : «Ma Première Note» (pour les 12-36 mois)
SCHERER Christelle	Enseignement de l'accordéon Direction de l'ensemble d'accordéons du 1er cycle Direction de l'ensemble d'accordéons du 2e cycle
STEFFANUS Cécile	Enseignement du piano classique Accompagnement au piano des élèves instrumentistes (auditions & concert)
STEIBEL Jérémy	Enseignement de la batterie & des percussions Direction de l'ensemble de percussions du 1e cycle Direction de l'ensemble de percussions du 2e-3e cycle Participation aux orchestres du 3e cycle (selon les besoins) Atelier découverte percussions avec les périscolaires et centres sociaux
STOLL Ariane	Enseignement de la clarinette Direction du Chœur de clarinette (1er et 2e cycle) Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « bois » (OAE) Cours aux élèves de l'ensemble les « Vents d'Hag » Participation aux orchestres du 3e cycle (selon les besoins)

Nom et prénom	Missions au sein de l'établissement
TOILLON Clémence	Enseignement de la flûte à bec Direction des ensembles de flûtes à bec et musiques traditionnelles
WILD Jean-Jacques	Enseignement de la trompette Cours au sein des Orchestres à l'Ecole « cuivres » (OAE) Direction de l'ensemble de trompettes (1 ^{er} cycle) Direction de l'orchestre d'harmonie (1 ^{er} cycle)
WIRTH Francis	Enseignement du piano classique Accompagnement au piano des élèves instrumentistes (auditions & concerts)
WITTNER Nicolas	Direction artistique de l'Ecole Maitrisienne Direction musicale de la maîtrise de l'Ecole Maitrisienne (élèves de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème})

Ecole Municipale de Musique et Danse Haguenau

Organisation des études – Cours du Département Danse

Mise à jour en date du 11/06/2024

<p>CYCLE EVEIL & INITIATION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Eveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique. ➢ Prise de conscience du corps et de ses possibilités, par rapport à soi-même, aux autres, à l'espace et à la musique. ➢ Découverte par le jeu d'éléments gestuels simples. ➢ Mises en situation favorisant l'imaginaire. <p>■ Eveil à la danse : à partir de la moyenne section</p> <p>Admission des nouveaux élèves Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Organisation Durée : 1 à 2 ans Temps hebdomadaire de cours : 45 min Passage automatique en Initiation à la danse</p>	<p>1^{er} CYCLE DANSE CLASSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Approfondissement de la situation corporelle et de l'expression artistique. ➢ Acquisition des éléments techniques de base, mémorisation de courts enchaînements. ➢ Eveil à la précision et à la qualité du mouvement dansé, en relation au temps, l'espace, à l'énergie et à la musique ➢ Découverte des œuvres chorégraphiques. <p>Admission des nouveaux élèves (à partir du CE2) Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Organisation Cycle 1 : Durée : entre 4 et 5 ans. Temps hebdomadaire de cours : • Cours collectif en 1^{ère} et 2^{ème} année : 2 X 1h • Cours collectif en 3^{ème} et 4^{ème} année : 2 X 1h15</p> <p>Validation du parcours (Attestation de fin de cycle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue (bulletin semestriel) • Examen de fin de 1^{er} cycle 	<p>3^e CYCLE DANSE CLASSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement et approfondissement des acquis techniques ➢ Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation ➢ Développement de l'endurance et approche de la virtuosité ➢ Renforcement des liens avec la culture artistique et chorégraphique <p>Admission</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fin de 2^e cycle acquise ■ Nouveaux élèves : Après entretien avec la direction et les professeurs concernés <p>Organisation Durée : 3 à 4 ans Temps hebdomadaire de cours : • Cours collectif dès la 2^{ème} année : 2 X 1h30 / 60 min. de cours de pointes (facultatif) / 1h30 de cours contemporain (facultatif)</p> <p>Validation du parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue (bulletin semestriel) • Examen de fin de 3^e cycle (Attestation de fin d'études)
<p>■ Initiation à la danse : à partir du CP</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Expérimentation des principes fondamentaux de la danse, toujours sous forme de jeux. ➢ Construction élémentaire de la maîtrise corporelle. ➢ Développement de l'habileté corporelle, du sens du rythme et de la sensibilité créatrice. <p>Admission des nouveaux élèves Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Organisation Durée : 2 ans Temps hebdomadaire de cours : • Cours collectif : 45 minutes (Initial 1) / 1h (Initial 2)</p> <p>Poursuite des études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passage en 1^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique 	<p>2^e CYCLE DANSE CLASSIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Prise de conscience de la danse en tant que langage artistique ➢ Début de la maîtrise technique et du travail d'endurance. ➢ Utilisation multiple de l'espace, des dynamiques et des nuances. ➢ Approfondissement de la relation musique-danse ➢ Approche de l'interprétation - Encouragement aux travaux personnels <p>Admission</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fin de 1^{er} cycle acquise ■ Nouveaux élèves : Après entretien avec la direction et les professeurs concernés <p>Organisation Durée : entre 3 et 4 ans Temps hebdomadaire de cours : • Cours collectif 1^{ère} année : 2 X 1h30 / (30 min. de cours de pointes facultatif) • Cours collectif dès la 2^{ème} année : 2 X 1h30 / 60 min. de cours de pointes (facultatif) / 1h30 de cours contemporain (facultatif)</p> <p>Validation du parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue (bulletin semestriel) • Examen de fin de 2^e cycle 	<p>COURS ADULTES / AVANCES (danse classique)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Perfectionnement de la technique et de l'artistique. ➢ Approfondissement des connaissances. <p>Admission (à partir de 18 ans)</p> <p>Organisation Durée : variable au regard d'un projet personnel Temps hebdomadaire de cours : • Cours collectif : 1 h 30</p> <p>Poursuite du parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue
<p>Ecole Municipale de Musique et Danse Haguenau</p> <p>Organisation des études – Cours Département Musique</p> <p>Mise à jour en date du 27/05/2024</p>	<p>1^{er} CYCLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Constituer les bases de la pratique musicale et de la culture musicale ➢ Construire la motivation et la méthode <p>Admission des nouveaux élèves (à partir du CE1) Créneaux dédiés pour les ados possible (à partir de la 6^{ème})</p> <p>Organisation Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Cycle 1 : Durée : entre 3 et 5 ans. Temps hebdomadaire de cours : • Pratique instrumentale individuelle : 30 min. • Formation musicale : 1 h 30 (dont 30 min. de chant choral) • Pratique collective : de 45 min à 1h</p> <p>Validation du parcours (Attestation de fin de cycle)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue (bulletin semestriel) • Examen de fin de 1^{er} cycle 	<p>3^e CYCLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer un projet artistique personnel ➢ Accéder à une pratique autonome ➢ Acquérir des connaissances structurées ➢ Pouvoir évoluer vers la pratique en amateur ➢ Se préparer à l'accès aux structures d'enseignement supérieur <p>Admission</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fin de 2^e cycle acquise ■ Nouveaux élèves : Après entretien avec la direction et les professeurs concernés <p>Organisation Durée : au moins 2 ans Temps hebdomadaire de cours : • Pratique instrumentale individuelle : 45 min à 1h • Formation musicale (facultative) : 2 h • Pratique collective : de 1 h 30 à 2 h</p> <p>Validation du parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue (bulletin semestriel) • Examen de fin de 3^e cycle (Attestation de fin d'études)
<p>CYCLE EVEIL & DECOUVERTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Ouvrir et affiner les perceptions de la créativité et de la sensibilité artistique <p>■ Jardin musical : à partir de la petite section</p> <p>Admission Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Organisation Durée : 1 an Temps hebdomadaire de cours : 45 min Passage automatique en éveil musical</p> <p>Poursuite du parcours Passage automatique en Découverte Instrumentale</p> <p>■ Eveil musical : à partir de la moyenne section</p> <p>Admission des nouveaux élèves Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Organisation Durée : 2 ans Temps hebdomadaire de cours : 45 min à 1 h Passage automatique en Découverte Instrumentale</p> <p>Poursuite du parcours Passage automatique en Découverte Instrumentale</p> <p>■ Initiation musicale et Découverte Instrumentale : à partir du CP</p> <p><i>Pos de cours Instrumental individuel pendant le cycle Petite Enfance</i></p> <p>Admission des nouveaux élèves Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Organisation Durée : 1 an Temps hebdomadaire de cours : • Cours collectif : 1h15 • Parcours découverte instrumentale (3^{ème} trimestre)</p> <p>Poursuite des études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Passage en 1^{er} cycle sur avis de l'équipe pédagogique 	<p>2^e CYCLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle ➢ S'approprier un langage musical ➢ Acquérir les bases d'une pratique autonome (individuelle et au sein d'une pratique collective) <p>Admission</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fin de 1^{er} cycle acquise ■ Nouveaux élèves : Après entretien avec la direction et les professeurs concernés <p>Organisation Durée : entre 3 et 5 ans Temps hebdomadaire de cours : • Pratique instrumentale individuelle : 30 à 45 min. • Formation musicale : 1 h 30 • Pratique collective : de 1 h à 2h</p> <p>Validation du parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue (bulletin semestriel) • Examen de fin de 2^e cycle 	<p>DEPARTEMENT « MUSIQUES ACTUELLES »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer un projet artistique personnel ➢ Acquérir les bases d'une pratique autonome (individuelle et au sein d'une pratique collective) <p>Admission Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Organisation Durée : variable Temps hebdomadaire de cours : • Pratique instrumentale individuelle : 30 min. • Formation musicale Musiques Actuelles : 1 h • Atelier collectif : de 1 h à 1 h 30</p> <p>Poursuite du parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation continue • Concert Examen <p>ADULTES</p> <p>Admission (à partir de 18 ans / débutants et initiés) Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles</p> <p>Organisation Durée : variable au regard d'un projet personnel Temps hebdomadaire de cours : • Pratique instrumentale individuelle : 30 min. • Formation musicale (facultative) : 1 h • Pratique collective (obligatoire) : de 1 h à 2 h</p> <p>Poursuite du parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur avis du professeur



ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE
 MAISON DE LA MUSIQUE ET DANSE
 10, rue des Dominicains
 67500 HAGUENAU
 Tél. : 03 88 73 40 40
 Fax. : 03 88 05 22 05
 Email : maison-musique@ville-haguenau.fr

Juin 2024

REGLEMENT INTERIEUR

À l'attention des élèves et parents d'élèves

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT

L'Ecole Municipale de Musique et Danse est un établissement d'enseignement artistique de la Ville de Haguenau et porte la dénomination : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DANSE DE HAGUENAU. Elle est soumise aux règles et statuts de l'Administration Municipale de Haguenau. Elle est également subventionnée par la CeA (Collectivité européenne d'Alsace).

Le siège se trouve : MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE, 10 rue des Dominicains, à 67500 HAGUENAU.

L'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau dispense l'enseignement de la musique et de la danse, conformément aux textes en vigueur (Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture) s'inscrivant dans le cadre du système public d'enseignement artistique spécialisé. De même, l'établissement participe à la mise en œuvre du schéma départemental de développement des enseignements et pratiques artistiques adopté par la Collectivité européenne d'Alsace suite à la loi du 13 août 2004.

Les rôles de l'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau sont de permettre à un public (enfants, adolescents et adultes) l'accès à un enseignement structuré en cursus, une pratique et une culture musicale et chorégraphique et de proposer aux habitants de la Ville, ainsi que du territoire de Haguenau, de nombreux concerts, restitutions pédagogiques et activités de diffusion publiques. Ces manifestations sont conçues comme un complément pédagogique indispensable à la culture musicale et chorégraphique.

L'Ecole Municipale de Musique et Danse est dirigée par un directeur nommé par le Maire et assure sous son autorité, la direction pédagogique, l'administration et la gestion de l'Ecole. Un Conseil d'établissement composé 6 membres de droit (le Maire ou son délégué, président de droit, le directeur de la direction de la culture, le directeur de l'établissement, un représentant de la CeA, un représentant de la DRAC, un directeur d'établissement scolaire de Haguenau) et de 7 membres extérieurs élus (deux représentants des parents d'élèves, deux professeurs élus par le collège des enseignants, deux représentants des élèves de -18 ans, un représentant des élèves-adultes de +18 ans) est appelé à émettre son avis sur le fonctionnement de l'Ecole.

Le Directeur est responsable de l'activité pédagogique (direction artistique, établissement des programmes, composition des jurys) et administrative (proposition du budget, direction des personnels, rapports d'activité) sur l'ensemble de l'Ecole Municipale de Musique et Danse. Il est entouré par un conseil pédagogique, composé des professeurs représentatifs des divers départements. Celui-ci est appelé à se prononcer sur le fonctionnement pédagogique et l'animation de l'Ecole Municipale de Musique et Danse.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les professeurs sont nommés par le Maire sur proposition du Directeur en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines qui gère le recrutement des enseignants. Les professeurs, tous diplômés, répondent obligatoirement aux critères d'agrément du Schéma Départemental à minimum, ou du Schéma National (Diplôme d'Etat ou équivalent) et sont recrutés conformément aux textes et statuts de la fonction publique territoriale qui régissent l'embauche d'un assistant territorial d'enseignement artistique ou d'un professeur dans la filière culturelle de l'enseignement artistique. Un arrêté de nomination déterminera la nature et les conditions des cours dispensés pendant une année scolaire. En leur qualité d'éducateurs, ils acceptent la responsabilité d'un enseignement consciencieux et de l'instruction des élèves. C'est ainsi qu'en plus de l'enseignement proprement dit, les professeurs assurent le suivi pédagogique de l'élève en relevant ses présences, en se prononçant par des appréciations écrites. Ils assistent aux réunions, convoqués par le Directeur, pour l'organisation et la concertation pédagogiques.

Les professeurs ne peuvent engager ni obliger les élèves de leurs classes à prendre des cours particuliers chez eux.

Certains professeurs peuvent être chargés de coordonner un département particulier, cette délégation étant définie par le Directeur.

Tout cours n'ayant pu être donné à la suite d'un empêchement majeur sera rattrapé, sur proposition du professeur. Si l'élève n'assiste pas à ce rattrapage, ce dernier sera considéré comme acquis. Au delà d'une semaine d'absence d'un professeur, il sera pourvu, dans la mesure du possible, au remplacement momentané de celui-ci pour permettre aux élèves de continuer à suivre les cours.

Aucun cours privé ne peut être donné dans les locaux de la MAISON DE LA MUSIQUE ET DANSE de Haguenau.

INSCRIPTION, ADMISSION :

L'établissement admet tous les élèves avec un âge minimum d'admission fixé à 3 ans révolus en musique et à 4 ans révolus en danse (conformément au décret n° 92-193 du 27 Février 1992)

Le directeur peut refuser de nouvelles inscriptions dès lors que le nombre maximal d'élèves autorisé est atteint et ceci dans les limites du bon fonctionnement ou de la sécurité du bâtiment.

L'Ecole Municipale de Musique et Danse propose des activités en instrument et en danse pour les adultes dans la mesure des places disponibles. En effet, les élèves jusqu'à 18 ans (inclus) ainsi que les élèves domiciliés à Haguenau ou dans la C.A.H ont priorité lors des inscriptions.

Les inscriptions des nouveaux élèves sont reçues selon un calendrier fixé chaque année par l'Ecole Municipale de Musique et Danse sur décision de la direction de l'établissement.

Il pourra être dérogé exceptionnellement à cette disposition pour permettre à certains élèves donnant les preuves de connaissances suffisantes, de s'inscrire et de suivre l'enseignement en cours après la rentrée scolaire.

Concernant les cours collectifs petite enfance (jardin et éveil musical, éveil et initiation à la danse), il est possible de s'inscrire en cours d'année si le nombre total d'élèves dans une classe n'est pas atteint et ceci jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre de l'année scolaire. Il en est de même pour toute inscription dans les orchestres, les ensembles instrumentaux ou vocaux ainsi que tous les ateliers après accord préalable du professeur en charge de la direction

Les réinscriptions d'une année à l'autre des élèves restant en scolarité ne sont pas automatiques. Les inscriptions étant obligatoires, elles s'effectuent à chaque nouvelle rentrée scolaire. Une fiche de réinscription doit être remplie et signée à cette occasion.

En DANSE :

L'admission en cours est strictement réglementée. Selon l'article 6 du Décret n°92-193 du 27 Février 1992, le certificat médical est obligatoire au moment de l'inscription. L'élève devra le remettre à l'administration, faute de quoi, l'accès au cours lui sera refusé. Le professeur devra s'assurer avant le début de chaque période d'enseignement que les élèves sont munis d'un certificat médical précisant qu'aucune contre-indication n'existe pour suivre l'enseignement de la danse, ce certificat devant être obligatoirement renouvelé chaque année.

FRAIS DE SCOLARITE :

Le montant des frais de scolarité est fixé par le Maire sur délégation du Conseil Municipal.

Il est prévu annuellement un droit d'inscription. Ce droit est distinct des frais de scolarité. Aucun remboursement ne peut être effectué.

Le non-paiement des frais de scolarité après rappel peut entraîner la radiation de l'élève et l'interdiction de se réinscrire à la rentrée scolaire suivante.

Les élèves inscrits en instrument à cordes, à vents ou à percussions bénéficient d'une réduction sur les droits d'écologie trimestriel s'ils fréquentent assidûment les orchestres municipaux.

Les ateliers et les différents ensembles vocaux ou instrumentaux peuvent être suivis par toute personne extérieure à l'Ecole (c'est à dire non inscrite en cours d'instruments) moyennant le paiement d'un droit unique d'inscription annuel.

Dans les cours instrumentaux, le coût de la formation musicale est inclus dans le tarif qui ne peut pas être réduit si celle-ci n'est pas suivie.

L'élève s'engage pour le trimestre. L'élève s'inscrivant exceptionnellement en cours de trimestre ne payera que le mois entamé.

Toute demande de radiation de l'élève est à adresser par écrit à la direction de l'école, avant le début du trimestre suivant. Tout trimestre entamé sera dû en totalité. Le calendrier des trimestres (avec leur durée) est fixé chaque année scolaire par la direction de l'école.

CONGES – ASSIDUITE :

Les cours s'étendent sur toute l'année scolaire. Pendant les vacances et les jours fériés, l'enseignement n'a pas lieu. Le calendrier est fixé par le directeur. Il respecte au mieux celui du Ministère de l'Education Nationale.

Le Directeur peut accorder des congés d'une durée maximale d'une année scolaire.

Dans le cas d'un congé d'une année scolaire, l'élève reprend sa scolarité à la rentrée suivante dans le niveau où il l'a quittée (l'année ne comptant pas).

Dans le cas d'un congé inférieur à une année scolaire, l'année est décomptée entièrement dans la scolarité.

Les élèves sont tenus d'assister à tous les cours.

Les professeurs tiennent à jour un relevé de présence de leurs élèves.

Absence et maladie de l'élève :

Toute absence, quelle que soit sa durée, doit être signalée par les parents, à l'administration (par les parents, si l'élève est mineur).

Un certificat médical devra être fourni par les parents en cas de maladie d'une durée supérieure à 7 jours. Toute absence non communiquée préalablement (c'est à dire non excusée) devra faire l'objet d'une information au professeur, au secrétariat ou par internet.

Au plus tard à la deuxième absence consécutive non motivée d'un élève, la Direction avertit les parents. Si l'élève est majeur, il reçoit directement un avertissement.

Suite à un nombre important d'absences sans motif valable pendant l'année scolaire, un élève peut se voir refuser l'inscription à la rentrée suivante.

DISCIPLINE :

Le Directeur est responsable de la discipline dans les locaux de la Maison de la musique et la danse.

Les parents qui souhaitent être reçus par les professeurs ou le Directeur sont priés de prendre rendez-vous. Pendant les cours, les visites ne sont pas admises.

Il est interdit aux élèves de perturber les cours et de dégrader le matériel éducatif mis à leur disposition.

En vertu du Décret N° 92-478 du 29 Mai 1992 (Loi EVIN), il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Il est interdit de manger dans les salles de cours.

Il est également interdit de stationner les vélos ou d'introduire des animaux dans le bâtiment.

L'utilisation des téléphones portables est interdite durant les séances de cours individuels ou collectifs et durant les répétitions de différents ateliers et ensembles.

En cas d'indiscipline dûment constatée, il sera réuni un conseil de discipline composé comme suit :

- Le Maire de la Ville de Haguenau ou un représentant choisi par lui,
- le Directeur de l'établissement,
- un professeur désigné par les représentants des professeurs,
- un représentant des Parents d'Elèves élus au conseil d'établissement.

Le Conseil de discipline pourra demander à entendre tout témoignage utile.

Les sanctions prises pourront aller du simple avertissement au renvoi définitif.

En cas d'actes particulièrement graves, le directeur aura la possibilité de renvoyer l'élève fautif dans l'attente de la réunion du conseil de discipline.

Les autres cas d'indiscipline ordinaire sont réglés par le Directeur et les professeurs concernés. Les sanctions peuvent aller de l'avertissement transmis à la non-réinscription pour l'année scolaire suivante.

INFORMATION ET DIFFUSION DU REGLEMENT :

Le règlement intérieur est communiqué à tous les usagers via la plateforme internet de l'établissement.

Chaque élève est censé avoir pris connaissance du règlement intérieur lors de son inscription. Celle-ci entraîne l'acceptation du règlement.

Le Directeur doit informer régulièrement l'ensemble des élèves et des parents de toutes les activités publiques proposés par l'établissement

Une fois inscrits, les élèves seront informés des dates d'examens et contrôles les concernant.

Les dates et résultats des examens et contrôles sont affichés dans les locaux de la maison de la musique et de la danse et ne donnent pas lieu à une information individuelle.

Aucun élève ou parent d'élève n'est censé ignorer le règlement intérieur.

DIVERS :

Dans les cas non prévus par ce règlement, il appartient à Monsieur le Maire de la Ville de Haguenau de prendre la décision.

Olivier SAENGER

Directeur de l'EMMDH

FRAIS D'INSCRIPTION

(**Ce montant est inclus dans le calcul du tarif annuel d'écologie)

Coût par élève et par secteur d'activité <i>Frais rattachés à la 1^{ère} facture</i>	50,00 € **
---	------------

DANSE

	Trimestriel	Annuel
- Eveil à la danse - Initial 1	48,33 €	195 €
<i>6 à 18 ans</i> - Classique (cycle Initial 2 au 3e cycle) - Contemporain	77 €	281 €
<i>A partir de 19 ans</i> - Classique - Contemporain	106,67 €	370 €

Païement dans les 2 disciplines pour Danse classique et Danse contemporaine

MUSIQUE

	Trimestriel	Annuel
- Jardin Musical - Eveil Musical	48,33 €	195 €
Initiation Musicale & Découverte Instrumentale	78 €	284 €
Formation Musicale uniquement <i>Théorie apprentissage notes rythmes</i>	78 €	284 €
<i>7 à 18 ans</i> Cursus Instrumental ou Vocal individuel <i>FM et pratique collective inclus</i>	157,67 €	523 €
<i>7 à 18 ans</i> Fréquentant un orchestre partenaire <i>=> OHH, OSH, BF, MSP</i>	107,67 €	373 €
<i>A partir de 19 ans</i> Cursus Instrumental ou Vocal individuel <i>FM et pratique collective inclus</i>	258,67 €	826 €
<i>A partir de 19 ans</i> - Fréquentant un orchestre partenaire <i>=> OHH, OSH, BF et enseignants de l'EMMDH</i> - Pratiquant un instrument rare* dans une formation orchestrale <i>(*alto, contrebasse, hautbois, basson, cor, cuivres graves, accordéon, mandoline) => sur présentation d'un justificatif</i>	160,67 €	532 €

TARIFS SPECIFIQUES

Pratique collective uniquement <i>Orchestres, ensembles instrumentaux ou vocaux, CHAM</i>	Frais d'inscription uniquement
2ème discipline instrumentale ou vocale individuelle <i>Sur autorisation et selon places disponibles</i>	60% du tarif annuel « cursus instrumental »

REDUCTIONS

(s'appliquent sur le tarif annuel)

Élèves domiciliés à Haguenau, Harthouse, Marienthal <i>=> sur présentation d'un justificatif</i>	- 5%						
Enfants domiciliés à Haguenau, Harthouse, Marienthal selon tranche d'imposition indexée sur le quotient familial (QF) <i>=> sur présentation de l'avis N-1 (2024 sur les revenus 2023) QF = Revenu imposable / nombre de parts</i>	<table border="1"> <tr> <td>QF 7 001 € ≤ 9 000 €</td> <td>- 10%</td> </tr> <tr> <td>QF 3 601 € ≤ 7 000 €</td> <td>- 20%</td> </tr> <tr> <td>QF ≤ 3 600 €</td> <td>- 30%</td> </tr> </table>	QF 7 001 € ≤ 9 000 €	- 10%	QF 3 601 € ≤ 7 000 €	- 20%	QF ≤ 3 600 €	- 30%
QF 7 001 € ≤ 9 000 €	- 10%						
QF 3 601 € ≤ 7 000 €	- 20%						
QF ≤ 3 600 €	- 30%						
Étudiants majeurs <i>=> sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année 2024-2025</i>	Tarif élève – 18 ans						

L'écologie étant annuel, tout **désistement** en cours d'année doit être signalé **par écrit** à l'Ecole Municipale de Musique et Danse de Haguenau, faute de quoi l'écologie sera dû dans son intégralité. Tout trimestre commencé entraîne le païement intégral d'un tiers de l'écologie.



Maison de la Musique et de la Danse

10 rue des Dominicains 67500 Haguenau

Tél. 03 88 73 40 40

Mail : maison-musique@agglo-haguenau.fr

Facebook : @emmdh

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 9h à 12h

haguenau.fr/fr/page/ecole-municipale-de-musique-et-danse-de-haguenau